



Documents de travail du Département des Affaires
économiques de l'OCDE No. 196

La stratégie de l'OCDE
pour l'emploi : Rapport sur
l'état d'avancement de la
mise en oeuvre des
recommandations par pays

OCDE

<https://dx.doi.org/10.1787/038048008371>

Non classifié

ECO/WKP(98)9



PARIS

Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

OLIS : 15-May-1998
Dist. : 26-May-1998

Or. Ang.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES

ECO/WKP(98)9
Non classifié

**LA STRATEGIE DE L'OCDE POUR L'EMPLOI : RAPPORT SUR L'ETAT
D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS
PAR PAYS
DOCUMENTS DE TRAVAIL DU DEPARTEMENT DES AFFAIRES
ECONOMIQUES NO. 196**

La plupart des documents de travail du Département des Affaires économiques à partir du numéro 144 sont maintenant disponibles sur notre site Internet : <http://www.oecd.org/eco/eco>.

65586

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Or. Ang.

PREFACE

Ce document a été présenté à la réunion du Conseil au niveau ministériel de 1998 suite à la demande des Ministres lors de la réunion de 1997. Il a un double but : premièrement résumer les derniers développements dans le marché du travail et ensuite examiner les progrès faits par un certain nombre de pays, depuis l'année dernière, dans la mise en oeuvre des politiques en accord avec la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi. Ce deuxième point est basé sur les conclusions des examens par pays du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR) où les représentants des pays se réunissent pour examiner les politiques poursuivies par chaque pays Membre de l'OCDE. Ce document présente les résultats des réunions du Comité EDR (publiés dans les Etudes Economiques de l'OCDE) ; cependant les évaluations et conclusions sont celles du Secrétariat de l'OCDE. Ce document a été préparé par Richard Kohl, Jørgen Elmeskov, responsable également de sa production. Un soutien statistique a été fourni par Martine Levasseur et le secrétariat a été assuré par Penelope El Ghadhab.

Ce document est également disponible en anglais sous le même numéro et la même cote.
--

© OCDE 1998

Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de ce document doit être adressée au Chef du Service des publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

LA STRATEGIE DE L'OCDE POUR L'EMPLOI : RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS PAR PAYS

RESUME DES CONCLUSIONS

1. A mesure que le chômage structurel baisse dans un nombre croissant de pays, il est de plus en plus manifeste que la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi, si elle est intégralement mise en oeuvre, représente une réponse efficace aux problèmes qui se posent sur les marchés du travail. C'est là la principale conclusion qui se dégage de l'évaluation, par le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR), des progrès accomplis au cours de l'année écoulée par les pays de l'OCDE dans la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'emploi.

2. Comme cela avait été indiqué à la réunion ministérielle de 1997, le Comité EDR a étoffé les recommandations par pays concernant la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'emploi, et ce processus a été récemment étendu aux nouveaux pays Membres. Le Comité a ensuite utilisé ces recommandations comme critères pour évaluer les progrès accomplis par les différents pays. La grande majorité des pays a fait l'objet de telles évaluations. Conformément à la demande formulée lors de la réunion ministérielle de l'an dernier, le présent rapport fait la synthèse des enseignements tirés des examens du Comité EDR et fait ainsi le point sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'emploi.

3. Les principales conclusions de ce rapport d'étape sont les suivantes :

- Pour la zone de l'OCDE dans son ensemble, 1997 a été une année assez favorable dans la mesure où la croissance s'est accélérée, le chômage et l'inflation ont baissé et les déficits budgétaires ont continué de diminuer. Cependant, les progrès ont été inégaux suivant les pays. En outre, la réduction du chômage, dont le taux dépasse 7 pour cent de la population active, demeure un objectif prioritaire.
- Dans un certain nombre de pays, on observe un chômage conjoncturel important et un écart significatif entre la production effective et la production potentielle en même temps qu'une faible inflation. Dans ces pays, la politique macroéconomique devrait tendre à réduire le sous-emploi des ressources tout en poursuivant le processus d'assainissement des finances publiques. Par contre, certains pays sont confrontés à un risque de surchauffe, et leurs autorités devront veiller à empêcher une recrudescence de l'inflation.
- Dans tous les pays, le chômage a un caractère principalement structurel. Là où l'emploi est faible, ce sont surtout les groupes qui occupent une place marginale sur le marché du travail qui sont touchés. En revanche, les groupes traditionnellement considérés comme faisant partie du "noyau stable" du marché du travail semblent avoir à peu près les mêmes taux d'emploi dans tous les pays.
- Dans les pays où le chômage a baissé au cours des années 90, l'emploi et la population active ont généralement aussi connu une forte progression, tandis que l'inverse s'est produit dans les pays où le chômage a augmenté. Cela montre combien il est important d'éliminer les obstacles à la création d'emplois, mais aussi qu'une forte augmentation de l'offre de main-d'oeuvre n'empêche pas le chômage de reculer.
- D'après les estimations de l'OCDE, le taux de chômage structurel a baissé dans six pays au cours des années 90. D'autres pays sont parvenus à maintenir le chômage effectif et le chômage structurel à des niveaux relativement bas, mais ces six pays sont importants parce qu'ils apportent la preuve que le chômage peut être réduit si une réforme générale des politiques est engagée.
- Dans tous les pays examinés, de nombreuses mesures ont été prises conformément aux recommandations. En termes purement numériques, les pays ont pris au moins certaines mesures en ce qui concerne les deux tiers des recommandations concernant la politique structurelle.
- Les actions mises en oeuvre ont été variables suivant les domaines. Les progrès les plus notables ont été accomplis en ce qui concerne les recommandations tendant à améliorer l'environnement dans lequel opèrent les entreprises en développant la concurrence et en offrant de meilleures conditions aux créateurs d'entreprises et aux petites entreprises. En revanche, les pays ont davantage hésité à donner suite aux recommandations qui pourraient conduire à une plus large dispersion des revenus ou aller à l'encontre des intérêts des groupes intégrés au marché du travail.

- Si tous les pays examinés ont progressé dans la mise en oeuvre de certaines au moins des recommandations formulées, beaucoup reste à faire. La nécessité de poursuivre les actions engagées est démontrée par le grand nombre de pays où le chômage structurel a augmenté ou est resté élevé au cours des années 90.

4. Comme cela était indiqué dans le rapport de l'an dernier aux ministres, les pays n'appliquent sans doute pas tous de la même manière la Stratégie pour l'emploi, en raison d'institutions et de traditions qui leur sont propres ; en outre, la Stratégie va inévitablement évoluer à mesure que de nouvelles connaissances seront acquises. Cependant, tout donne à penser que, si elle est appliquée dans son intégralité, elle porte ses fruits. Conformément à la requête formulée par les ministres l'an passé, un rapport d'étape plus complet sur la manière dont les pays ont appliqué la Stratégie pour l'emploi, faisant appel à un éventail plus large d'activités de l'Organisation, leur sera présenté en 1999.

I. Introduction

5. L'Etude de l'OCDE sur l'emploi, publiée en 1994, analysait de manière détaillée le problème posé par le niveau durablement élevé du chômage dans nombre de pays Membres et par l'aggravation des inégalités de revenu dans certains. Elle formulait aussi plus de 60 recommandations concrètes, d'application générale, pour y porter remède. Se fondant sur ces recommandations, la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi a proposé dix grands axes de politique macroéconomique et structurelle qui constituent ensemble un plan d'action complet tendant à créer davantage d'emplois et réduire le chômage, ainsi qu'à élever les niveaux de vie et renforcer la cohésion sociale (encadré 1).

Encadré 1. La Stratégie de l'OCDE pour l'emploi

- Elaborer une politique macroéconomique qui favorise la croissance et qui, conjuguée à des politiques structurelles appropriées, la rendent durable, c'est-à-dire non inflationniste.
- Améliorer le cadre dans lequel s'inscrivent la création et la diffusion du savoir-faire technologique.
- Accroître la flexibilité du temps de travail (aussi bien à court terme que sur toute la durée de la vie) dans le cadre de contrats conclus de gré à gré entre travailleurs et employeurs.
- Créer un climat favorable à l'entreprise en éliminant les obstacles à la création et au développement des entreprises.
- Accroître la flexibilité des coûts salariaux et de main-d'oeuvre en supprimant les contraintes qui empêchent les salaires de refléter les conditions locales et le niveau de qualifications de chacun, en particulier des jeunes travailleurs.
- Revoir les dispositions relatives à la sécurité de l'emploi qui freinent l'expansion de l'emploi dans le secteur privé.
- Mettre davantage l'accent sur les politiques actives du marché du travail et les rendre plus efficaces.
- Améliorer les qualifications et les compétences de la main-d'oeuvre en modifiant profondément les systèmes d'enseignement et de formation.
- Revoir les systèmes d'indemnisation du chômage et de prestations connexes -- et leurs interactions avec le système fiscal -- de sorte que les objectifs fondamentaux en matière d'équité de la collectivité soient remplis sans porter atteinte au bon fonctionnement des marchés du travail.
- Développer la concurrence sur les marchés de produits de manière à réduire les tendances monopolistiques et à atténuer l'opposition entre travailleurs intégrés et exclus, tout en contribuant à rendre l'économie plus novatrice et plus dynamique.

6. Depuis l'automne 1995, les examens par pays du Comité EDR sont l'un des principaux aspects de la suite donnée à *l'Etude pour l'emploi*, en proposant des recommandations d'action pour la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'emploi dans les différents pays, tenant compte du contexte institutionnel et politique spécifique de chacun d'eux. Au printemps 1997, des recommandations par pays avaient ainsi été formulées pour la quasi-totalité des pays Membres, et leur expérience collective concernant la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'emploi a été analysée à l'intention du Conseil de l'OCDE réuni au niveau des Ministres en mai 1997 dans une publication intitulée "*La mise en oeuvre de la Stratégie de l'OCDE pour*

*l'emploi : leçons à tirer de l'expérience des pays Membres*¹. Les six leçons présentées dans l'encadré 2 résumaient les principales conclusions de ce travail.

Encadré 2. Leçons à tirer de la mise en oeuvre de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi

- Le chômage élevé et persistant, imputable à des facteurs à la fois conjoncturels et structurels, peut être durablement réduit.
- Beaucoup de pays ont avancé dans la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'emploi, mais les progrès ont été inégaux suivant les pays et suivant les domaines.
- Les pays qui ont mené des réformes d'ensemble se distinguent principalement de ceux qui ont agi de façon plus parcellaire par une appréciation différente des conflits potentiels entre une meilleure performance du marché du travail, d'une part, et le souci d'équité et de cohésion sociale, de l'autre.
- Les réformes structurelles dans différents domaines produisent d'importants effets de synergie.
- La situation macroéconomique et ses interactions avec les facteurs structurels ont une influence importante sur l'évolution du marché du travail.
- Globalement, la Stratégie pour l'emploi demeure une réponse efficace aux problèmes qui se posent sur les marchés du travail des pays Membres, et le Comité EDR a encouragé ceux-ci à accélérer sa mise en oeuvre.

7. Lors de leur réunion de 1997, les Ministres ont demandé qu'un examen d'ensemble des progrès de la mise de la Stratégie pour l'emploi soit réalisé pour leur réunion de 1999. Cet examen couvrira les activités liées à la Stratégie pour l'emploi dans lesquelles se sont engagés toute une série de comités de l'OCDE. Répondant à une nouvelle demande des Ministres, la présente note donne les dernières informations sur les travaux menés par le Comité EDR pour soutenir la Stratégie pour l'emploi depuis la réunion ministérielle de 1997. Au cours de cette période, deux autres pays, la République tchèque et la Hongrie, ont fait l'objet d'un examen approfondi à partir duquel seront formulées des recommandations les concernant. De plus, pour la majorité des pays étudiés avant la réunion ministérielle de 1997, les progrès faits sur la voie de la mise en oeuvre des recommandations les concernant ont été examinés dans le cadre de l'exercice de surveillance continue du Comité EDR. Au cours de ce processus, des recommandations ont parfois été retirées ou modifiées compte tenu des mesures prises et d'autres faits nouveaux.

8. La présente note passe d'abord en revue certaines évolutions récentes du marché du travail, notamment les progrès des différents pays dans la lutte contre le chômage structurel, et leur contexte macroéconomique. Elle évalue ensuite l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations de politique structurelle formulées lors de la précédente série d'examens du Comité EDR, et présente les nouvelles séries de recommandations mises au point pour la République tchèque et la Hongrie. Elle évalue en conclusion la rapidité de la réforme dans les différents domaines d'action et les différents pays. Il faut souligner que cette note est fondée sur les travaux du Comité EDR et ne prend en compte que les évolutions et les recommandations examinées par ce dernier.

1. Le contexte analytique plus général et le résumé des expériences et des recommandations par pays sont présentés dans OCDE (1997a).

II. Evolution récente des marchés du travail

9. Dans l'ensemble de la zone de l'OCDE, le chômage a légèrement reculé en 1997 mais il touchait encore en moyenne 7.2 pour cent de la population active, soit quelque 35 millions $\frac{1}{2}$ de personnes (définitions nationales). Les taux de chômage ont fléchi dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, mais ils se sont élevés dans dix pays (graphique 1, partie A). Du fait de ces modifications, la dispersion des taux de chômage à l'intérieur de la zone de l'OCDE s'est réduite mais demeure néanmoins importante². Ainsi, le chômage a substantiellement reculé dans certains pays où il est élevé, notamment l'Espagne, la Finlande, l'Irlande et la Pologne. Le Royaume-Uni, le Danemark, la Hongrie, le Mexique et les Pays-Bas ont eux aussi enregistré de sensibles diminutions. En revanche, le chômage s'est accru de plus de 1 pour cent de la population active en Allemagne, et des augmentations sensibles ont été également observées en Corée, en Nouvelle-Zélande, en République tchèque et en Suisse -- bien que le niveau du chômage soit resté relativement faible dans ces pays.

10. Sur la base d'estimations des taux de chômage structurel établies par le Secrétariat de l'OCDE pour 22 pays de l'OCDE, les taux effectifs de chômage en 1997 comportaient une composante conjoncturelle dans la majorité des cas (graphique 2, partie A). De fait, dans quelques-uns des grands pays d'Europe continentale, cette composante conjoncturelle a été particulièrement importante. Néanmoins, dans un certain nombre d'autres pays, la composante conjoncturelle estimée avait disparu (Etats-Unis, Royaume-Uni, Danemark, Irlande, Islande, Norvège), ou était devenue très faible (Pays-Bas). Néanmoins, pour interpréter ces indicateurs, il faut tenir compte des incertitudes inhérentes à une ventilation du chômage en ses composantes conjoncturelle et structurelle.

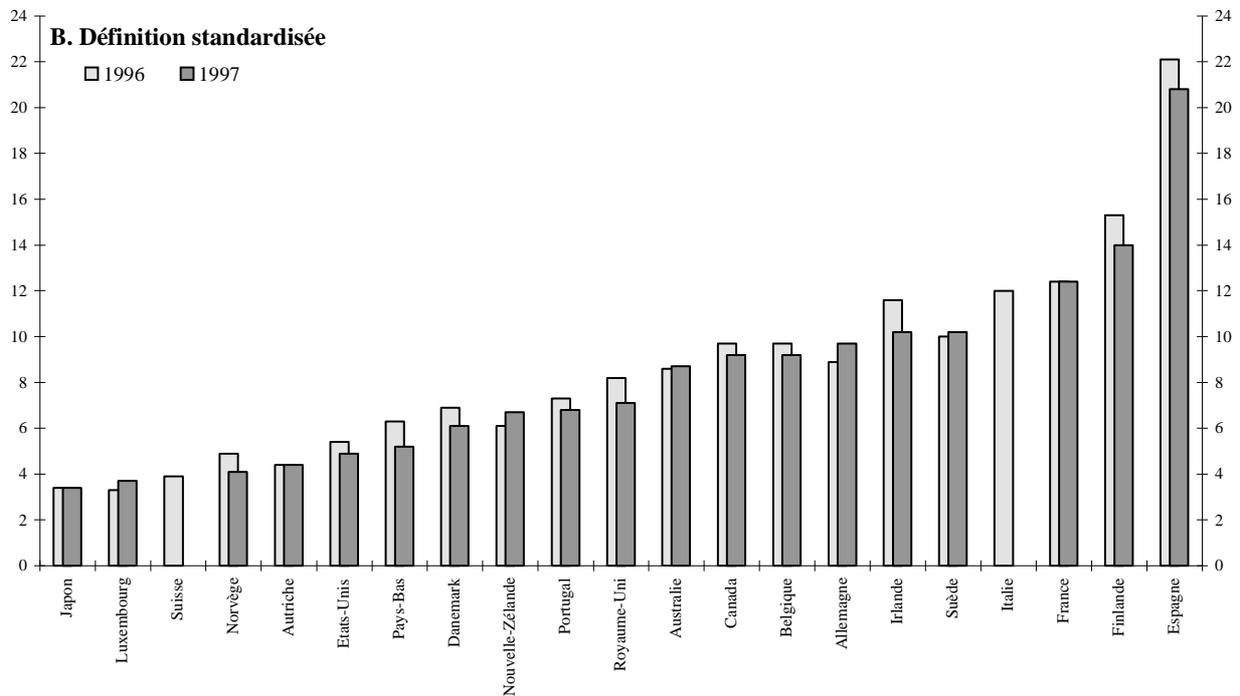
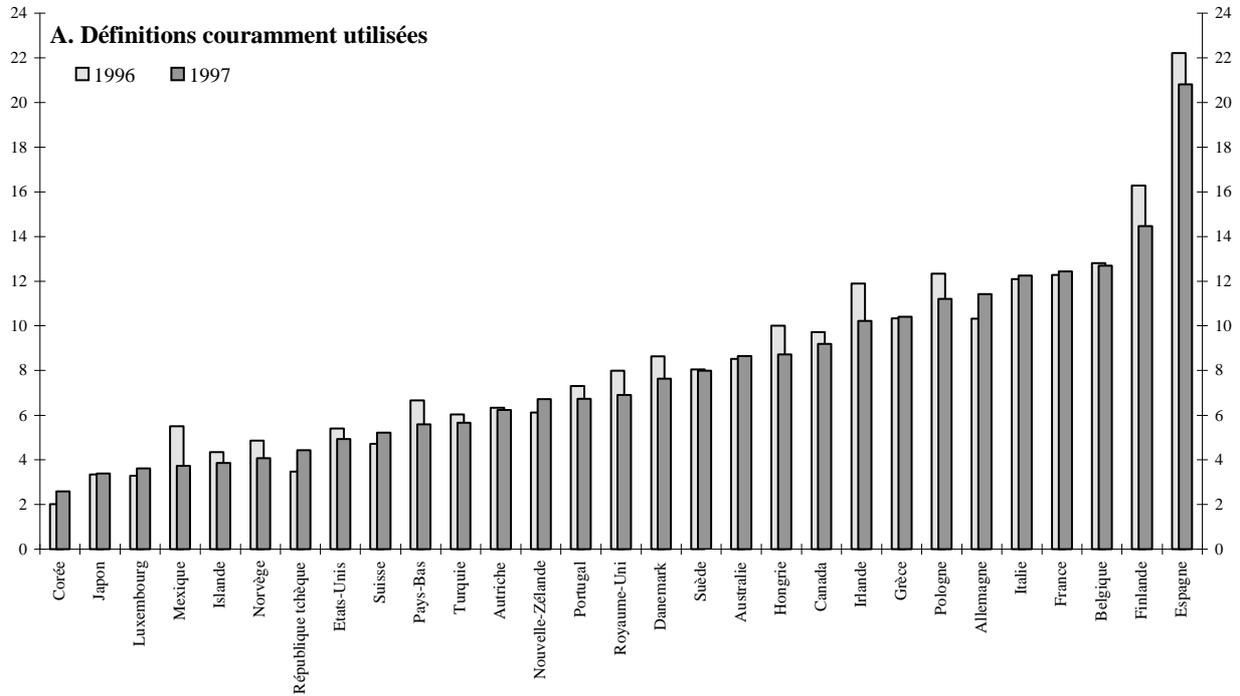
11. Si l'on considère l'évolution intervenue depuis le début des années 90, et si l'on utilise la même méthodologie que l'OCDE (1997a), on constate que six pays sont parvenus à réduire le chômage structurel de manière significative (tableau 1). Outre le Royaume-Uni, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas, déjà présentés dans OCDE (1997a) comme des pays ayant réussi à réduire sensiblement le chômage structurel, l'Australie et le Danemark entrent désormais dans cette catégorie. La réduction du chômage structurel est en soi un progrès considérable, mais elle a aussi des effets secondaires positifs, notamment sur les comptes publics. Les tendances et les niveaux estimés du chômage structurel se sont également modifiés pour un petit nombre d'autres pays³. Ces modifications tiennent à la prise en compte des informations relatives à 1997 et à la révision des estimations antérieures du chômage structurel, du fait essentiellement de l'adjonction ou de la révision de données.

12. Comme cela est indiqué dans OCDE (1997a), les modifications des taux estimés de chômage structurel au cours des années 90 sont généralement allées de pair avec des modifications dans la même direction des taux effectifs de chômage, ce qui souligne l'importance d'un ajustement des politiques macroéconomiques mais aussi structurelles (graphique 2, partie B). De même, il existe une corrélation entre l'évolution du chômage effectif et la vigueur de l'emploi (graphique 3, partie A). Il convient de noter

2. Il est en principe préférable d'utiliser les taux de chômage standardisés pour les comparaisons internationales et les calculs de dispersion, mais on ne dispose pas de taux de chômage standardisés pour tous les pays de l'OCDE. D'après les données disponibles, les conclusions fondées sur les définitions nationales semblent être confirmées par les données standardisées (graphique 1, partie B).

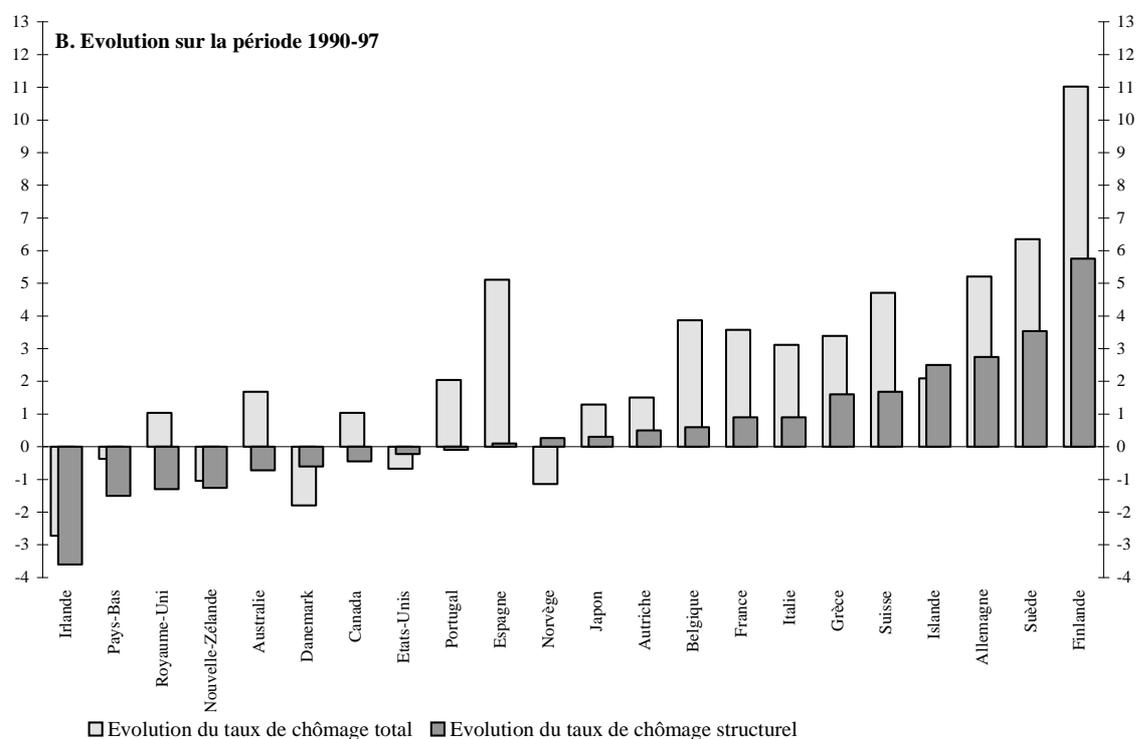
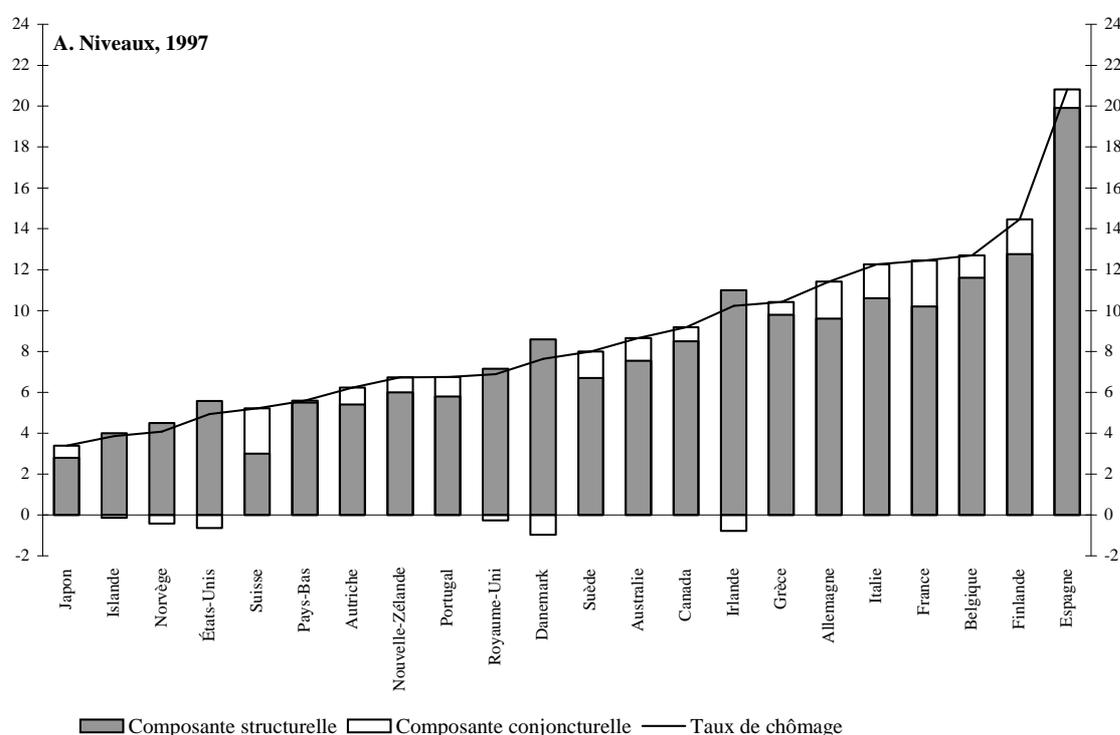
3. Les modifications les plus accusées depuis la parution d'OCDE (1997a) sont les suivantes : le niveau du chômage structurel sur l'ensemble de la période a été révisé à la baisse pour la Finlande et l'Irlande, à la hausse pour la Grèce, et à la hausse pour la période historique dans le cas du Portugal. L'estimation de 1997 est nettement plus faible que celle de 1996 dans OCDE (1997a) pour l'Australie et l'Espagne, et nettement plus élevée pour la Belgique.

Graphique 1. Taux de chômage, 1996-97
En pourcentage de la population active totale



Source: Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 2. Composantes structurelle et conjoncturelle du taux de chômage¹
En pourcentage de la population active totale



Note:

1. Sur la base des définitions du chômage couramment utilisées. Pour le chômage structurel, il s'agit des estimations faites par le Secrétariat du taux de chômage non accélérateur des salaires (NAWRU).

Source: Secrétariat de l'OCDE.

Tableau 1. **Le chômage structurel dans les pays de l'OCDE, 1990-97¹**

En pourcentage de la population active totale

<i>Au cours des années 90, le taux de chômage structurel</i>		1990	1997
<i>a augmenté :</i>	Finlande	7.0	12.8
	Suède	3.2	6.7
	Allemagne	6.9	9.6
	Islande	1.5	4.0
	Suisse	1.3	3.0
	Grèce	8.2	9.8
	Italie	9.7	10.6
	France	9.3	10.2
	Belgique	11.0	11.6
	Autriche	4.9	5.4
<i>est resté relativement stable :</i>	Japon	2.5	2.8
	Norvège	4.2	4.5
	Espagne	19.8	19.9
	Portugal	5.9	5.8
	Etats-Unis	5.8	5.6
	Canada	9.0	8.5
<i>a diminué :</i>	Danemark	9.2	8.6
	Australie	8.3	7.5
	Nouvelle-Zélande	7.3	6.0
	Royaume-Uni	8.5	7.2
	Pays-Bas	7.0	5.5
	Irlande	14.6	11.0
	Taux de chômage structurel dans les pays de l'OCDE ²	6.8	7.1
	Taux de chômage actuel dans les pays de l'OCDE ²	6.0	7.5

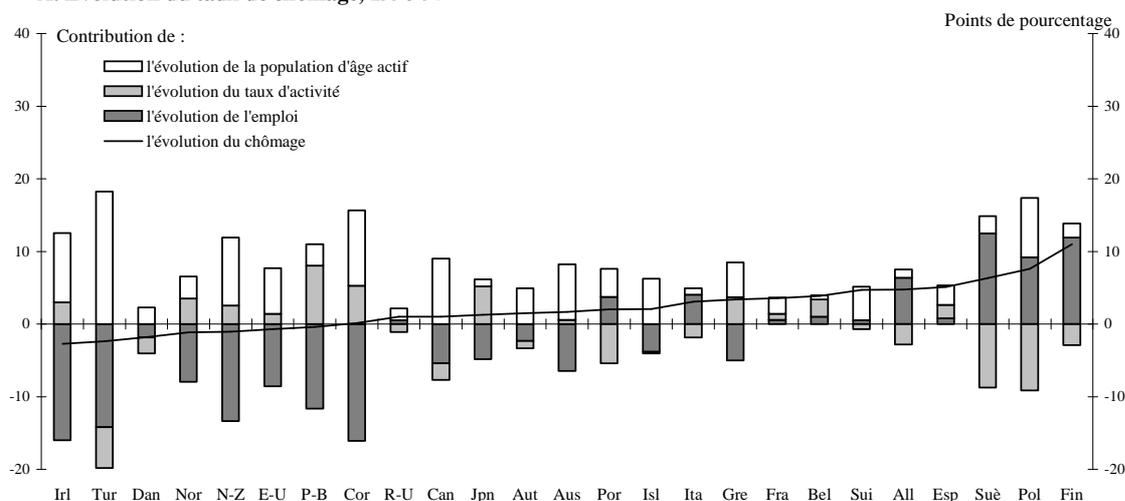
Notes:

1. Sur la base des définitions habituelles du chômage. Pour le chômage structurel, il s'agit des estimations du taux de chômage non accélérateur des salaires (NAWRU). Un changement est jugé significatif (en termes absolus) s'il est supérieur à un écart type. Celui-ci a été calculé pour chaque série et pour chaque pays sur la période 1986-97.
2. Moyennes pondérées des pays figurant dans le tableau.

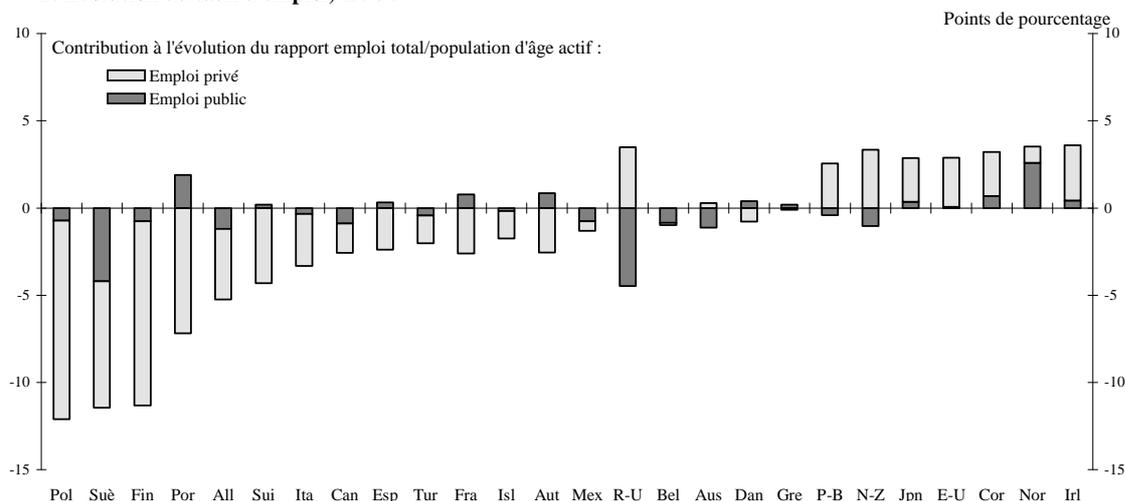
Source: Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 3. Facteurs contribuant au chômage et à l'emploi

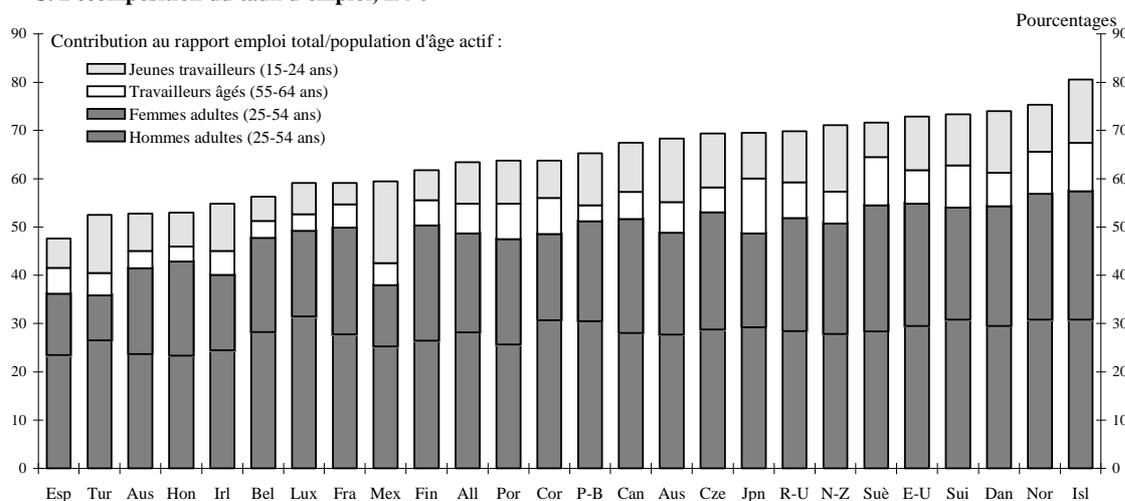
A. Evolution du taux de chômage, 1990-97¹



B. Evolution du taux d'emploi, 1990-97¹



C. Décomposition du taux d'emploi, 1996



1. Allemagne 1991-97.

Source : Statistiques de la population active (OCDE), Base de données analytique.

que les pays où le taux de chômage a baissé ou est resté stable sont généralement aussi ceux où l'évolution des taux d'activité et la croissance démographique ont fortement contribué à la croissance de la population active. Cela prouve qu'une croissance vigoureuse de la population active non seulement n'est pas un obstacle à la baisse du chômage, mais l'accompagne souvent. Les différentes évolutions de l'emploi suivant les pays s'expliquent presque complètement par des différences au niveau du secteur privé, ce qui prouve que celui-ci joue un rôle déterminant dans la croissance de l'emploi total (graphique 3, partie B). Du fait de ces évolutions et des tendances antérieures de l'emploi, les taux d'emploi varient fortement selon les pays. Il convient de noter à cet égard que les différences entre pays ne tiennent pas à des différences de taux d'emploi des hommes d'âge très actif, qui sont souvent considérés comme le groupe le plus intégré au marché du travail (graphique 3, partie C). En revanche, les femmes et les jeunes, ainsi que les travailleurs âgés, semblent être à l'origine de la plus grande partie des différences de taux d'emploi total entre les pays, d'où l'importance d'assurer, sur le marché du travail, des conditions qui permettent à ces groupes qui ne font pas partie du noyau stable de chercher et d'obtenir un emploi rémunéré.

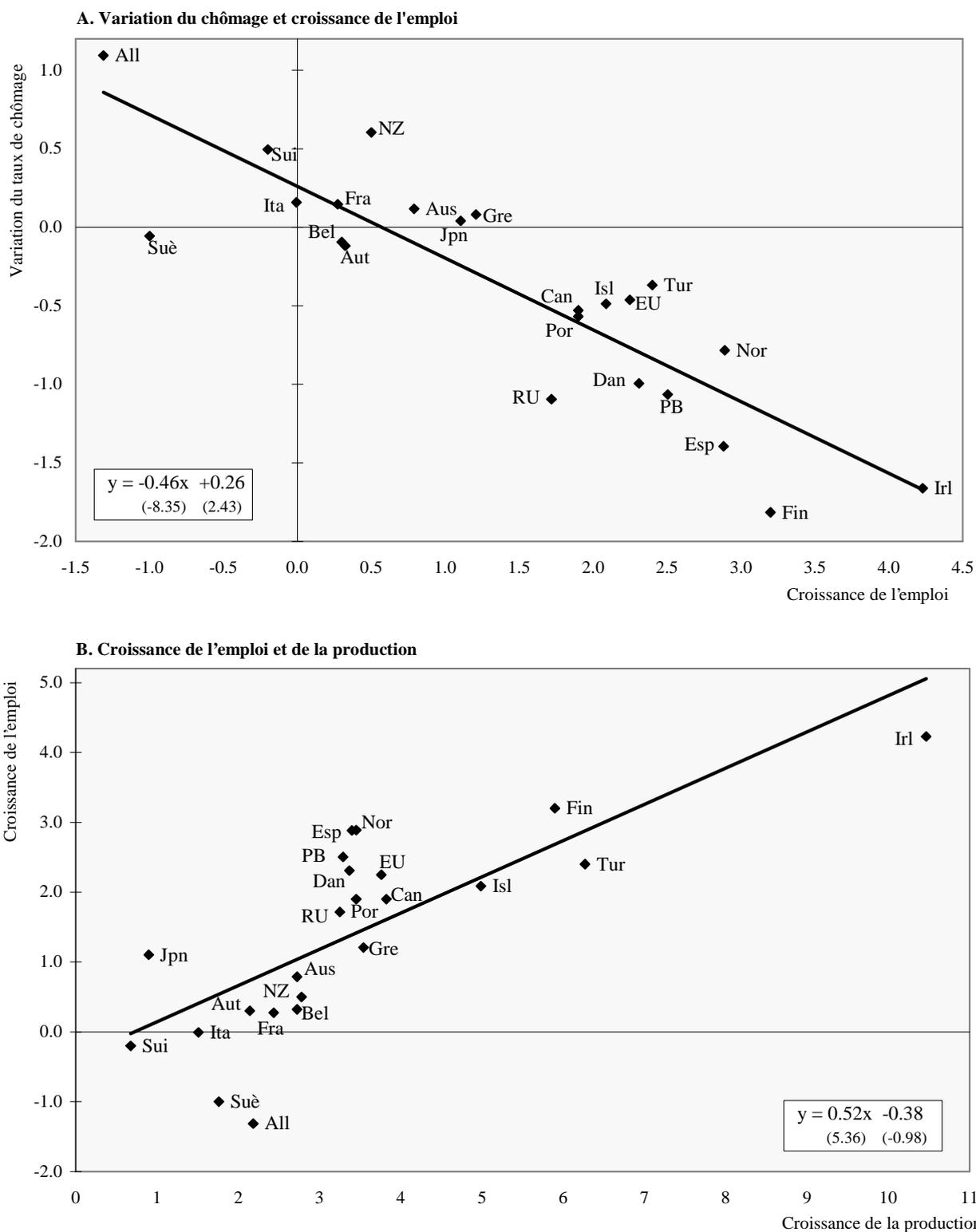
13. Quelques-unes des évolutions mentionnées ci-dessus ont quelque peu divergé dans les six pays où le chômage structurel a généralement tendu à baisser depuis le début des années 90. Ainsi, le repli du chômage est intervenu alors même que les taux d'emploi augmentaient fortement en Irlande, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et, dans une moindre mesure, en Australie. En revanche, la contribution de la croissance de l'emploi au recul du chômage entre 1990 et 1997 a été très limitée au Danemark et nulle au Royaume-Uni. Les éléments disponibles donnent également à penser que l'évolution des salaires réels d'une part et celle de la dispersion des salaires et des revenus de l'autre ont sensiblement divergé entre les six pays considérés. Une évaluation d'ensemble des tendances des marchés du travail depuis le début des années 90 devrait prendre en compte ces phénomènes et d'autres encore, mais elle dépasse le cadre du présent rapport. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que si ces six pays apportent la preuve qu'il est possible de réduire durablement un chômage élevé, d'autres pays ont réussi à éviter dès le départ une augmentation du chômage structurel. De plus, dans certains pays où le chômage structurel a augmenté, le chômage total reste néanmoins relativement faible.

14. La relation généralement positive entre une croissance soutenue de l'emploi et une baisse du chômage est confirmée par les évolutions intervenues en 1997 (graphique 4, partie A). Les pays où l'emploi a fortement progressé sont également ceux qui ont connu une forte croissance de la production (graphique 4, partie B). Cependant, des écarts de gains de productivité ont aussi contribué à des divergences dans la croissance de l'emploi suivant les pays. Il convient de noter à cet égard que de faibles gains de productivité n'ont pas nécessairement des effets négatifs. Dans les pays qui engagent de réformes structurelles dans le but de réduire un chômage élevé, une croissance rapide de l'emploi est souhaitable même si elle implique de moindres gains de productivité. Ce peut être le cas, par exemple, lorsque les réformes structurelles aboutissent à une augmentation de l'emploi parmi les travailleurs peu productifs ou à l'utilisation de méthodes de production moins capitalistes⁴. En revanche, dans les pays où le potentiel

4. On peut noter à ce propos que la plupart des pays où la croissance a été relativement intense en emploi (ceux qui se situent au-dessus de la droite de régression de la partie inférieure du graphique 3) sont ceux qui ont réussi à faire reculer leur chômage structurel pendant les années 90 ou ceux dont les politiques macroéconomiques et structurelles ont surtout empêché le chômage structurel de s'élever (Etats-Unis, Japon, Norvège). Bien que les données disponibles manquent parfois de clarté, compte tenu notamment de la courte période examinée, il semble que l'intensité d'emploi de la croissance ait été dans une certaine mesure plus forte dans les pays dont la politique économique contribue à exercer des pressions à la baisse sur le chômage structurel. Une comparaison couvrant les neuf pays dans lesquels le chômage structurel a reculé ou est resté stable à un faible niveau (Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, Australie, Danemark, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas) donne à penser que l'intensité d'emploi de la croissance y a été sensiblement plus forte qu'ailleurs.

Graphique 4. **Chômage, emploi et croissance de la production, 1997**

En pourcentage ou en points de pourcentage



Source: Secrétariat de l'OCDE.

de croissance rapide de l'emploi est limité parce que le chômage y est déjà peu élevé, une faible croissance de la productivité se traduit incontestablement par une lente amélioration des niveaux de vie.

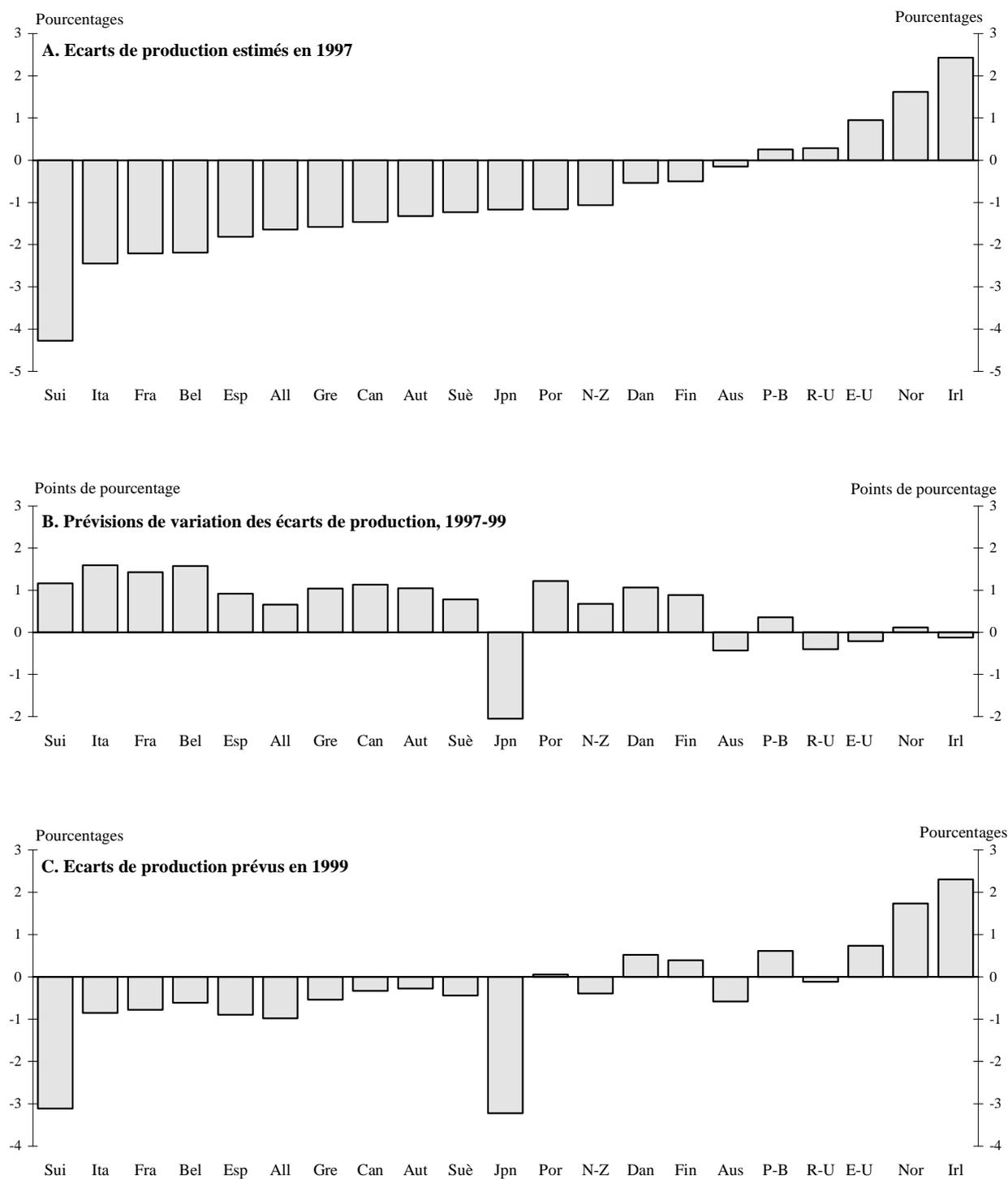
15. La croissance du PIB de l'ensemble de la zone s'accélérait en 1997 pour atteindre un taux moyen de 3.1 pour cent, on estime que l'écart de production (ou écart conjoncturel) de l'ensemble de la zone de l'OCDE a diminué d'environ ½ point de pourcentage pour s'établir au voisinage de ½ pour cent. Correspondant plus ou moins à la composante conjoncturelle du chômage, les écarts de production paraissent avoir été importants en 1997 dans une grande partie de l'Europe continentale, au Japon et au Canada (graphique 5, partie A). Et du fait de leur persistance -- même s'ils tendent à se réduire --, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB a encore reculé pour s'établir à 1.6 pour cent⁵ -- son taux le plus bas depuis plus de trente ans. En 1997, dans la moitié des pays de l'OCDE, l'inflation se situait entre zéro et 2 pour cent.

16. La conjonction d'une accélération de la croissance, d'un resserrement de l'écart de production, d'une décrue du chômage et d'un ralentissement de l'inflation est à porter au crédit des politiques macroéconomiques menées dans l'ensemble de la zone. Outre ces résultats, les déficits budgétaires publics ont en outre diminué pour la quatrième année consécutive pour s'établir à quelque 1¼ pour cent du PIB, et la dette brute des administrations publiques s'est stabilisée autour de 71 pour cent du PIB. Exprimés sur la base de ces indicateurs, les résultats diffèrent néanmoins selon les pays :

- Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et un certain nombre de petits pays européens ont eu pour la plupart des taux de chômage modérés, peu ou pas de capacité inutilisée, sans pour autant présenter, à l'exception du Royaume-Uni, des signes visibles de tensions inflationnistes. Les budgets des administrations publiques des Etats-Unis, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège ont tous été équilibrés ou excédentaires.
- Dans la plupart des autres pays d'Europe continentale, le chômage a été élevé, les écarts conjoncturels importants, le taux d'inflation modéré et les déficits du secteur public significatifs, bien qu'inférieurs au plafond de 3 pour cent de PIB qu'implique le Traité de Maastricht.
- Au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande, l'inflation a été faible, les budgets publics proches de l'équilibre ou excédentaires, et les écarts de production faibles à modérés.
- Enfin, le Japon s'est caractérisé par un faible taux de chômage mais un écart conjoncturel appréciable, une absence d'inflation sous-jacente et un déficit budgétaire significatif.

17. Les prévisions du Secrétariat présentées dans le numéro 63 des *Perspectives économiques de l'OCDE* laissent présager une nouvelle amélioration du contexte macroéconomique au cours des 18 prochains mois. Si l'issue de la crise asiatique et ses retombées demeurent un facteur d'incertitude supplémentaire, les prévisions tablent sur une réduction des écarts de production dans certains des pays où ils sont actuellement importants -- à l'exception notable du Japon -- cependant que les tensions exercées sur les capacités pourraient s'atténuer dans les pays où ces écarts sont actuellement inversés, même si elles resteront vives en Irlande et en Norvège en particulier (graphique 5, parties B et C). Parallèlement à ces différentes tendances, l'inflation pourrait rester pratiquement stable dans la plupart des pays et les soldes budgétaires des administrations publiques pourraient marquer encore une légère amélioration. Le

5. Non compris les pays à forte inflation.

Graphique 5. **Écarts de production¹ dans les pays de l'OCDE**

1. Écart entre le PIB réel et le PIB potentiel, en pourcentage du PIB potentiel.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

chômage restera sans doute à peu près inchangé pour l'ensemble de la zone, mais il pourrait reculer en Europe, où il paraît néanmoins devoir rester élevé étant donné son caractère largement structurel.

III. Progrès réalisés en 1997 dans la mise en oeuvre des recommandations par pays

18. Le Comité EDR a fait le point, dans le cadre de ses examens de 21 pays Membres, des progrès réalisés sur la voie de la mise en oeuvre des recommandations par pays formulées lors de sa précédente série d'examens. Les pays étudiés sont les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, l'Islande, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse et la Turquie. De plus, une première série de recommandations par pays a été mise au point pour la Hongrie et la République tchèque. Certains pays n'ont pas fait l'objet d'un examen de suivi par le Comité EDR depuis la réunion ministérielle de 1997, et il n'a donc pas été possible d'analyser ici leurs progrès concernant la mise en oeuvre des recommandations de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi.

19. La présente section passe en revue les progrès faits au cours de la période considérée concernant la mise en oeuvre des recommandations par pays dans le domaine structurel. Les neuf grandes orientations de politique structurelle (voir encadré 1) sont regroupées sous trois grands titres : les réformes du marché du travail (qui couvrent les systèmes de transferts et impôts, la formation des salaires, la protection de l'emploi, la flexibilité du temps de travail et les politiques actives du marché du travail), les politiques en matière d'éducation et de formation, et le contexte dans lequel opèrent les entreprises (concurrence sur les marchés de produits, progrès technologique et encouragement de l'esprit d'entreprise). Sous chacun de ces titres sont présentés : (i) une évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations par pays ; (ii) un examen des modifications apportées aux recommandations compte tenu de l'action des pouvoirs publics et d'autres faits nouveaux ; et (iii) un résumé des premières recommandations concernant les pays qui n'avaient jusque-là pas été examinés (Hongrie et République tchèque). Une série de dix tableaux résumant les progrès réalisés dans les différents domaines est présentée en annexe.

20. Peut-être convient-il de faire une mise en garde avant de passer en revue ces différentes questions. Pour évaluer les progrès réalisés, on a utilisé comme référence la première série de recommandations par pays. Cela signifie que les mesures prises dans des domaines non couverts par ces recommandations ont peut-être été omises, à moins que le Comité EDR n'ait introduit une recommandation à cet effet dans sa deuxième série d'examens. Il y a lieu de le souligner dans la mesure où de telles mesures peuvent fort bien avoir des répercussions sur le marché du travail. De même, cette mise à jour ne couvre, par la force des choses, que les mesures prises entre les première et deuxième séries d'examens. Il n'est donc pas tenu compte des dispositions adoptées par les pays avant la première série d'examens, même si elles peuvent avoir affecté les résultats du marché du travail au cours de la période considérée. D'un autre côté, ces dispositions antérieures se reflètent déjà dans les recommandations formulées, ou non formulées, lors de la première série d'examens. Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que le rapport sur les progrès réalisés ne couvre que les pays ayant été examinés par le Comité EDR au cours de la période indiquée.

A. Les réformes des marchés du travail ont été inégales

1. Indemnisation du chômage et autres prestations : des mesures ont été prises par la plupart des pays mais il reste encore beaucoup à faire

21. Lors de sa première série d'examens, le Comité EDR était arrivé à la conclusion que, pour accroître la flexibilité du marché du travail dans un certain nombre de pays, il était essentiel de réduire la générosité de l'indemnisation du chômage et d'autres prestations sociales, de durcir l'accès à ces

programmes, notamment en ce qui concerne la retraite anticipée et les pensions d'invalidité, et de réduire les contre-incitations au travail résultant de la reprise partielle des prestations par l'impôt. Le fait est que les allocations de chômage évitent aux travailleurs qui perdent leur emploi de voir leur revenu chuter, mais lorsqu'elles sont par trop généreuses, elles peuvent décourager la recherche active d'un emploi et exercer des pressions à la hausse sur les salaires. De même, les régimes de préretraite, d'invalidité ou d'assurance maladie ont été utilisés dans certains pays en lieu et place des allocations de chômage, ce qui s'est traduit par des contre-incitations à la recherche d'un emploi. Par ailleurs, le fait de soumettre les prestations à un critère de ressources peut aboutir à des taux marginaux effectifs d'imposition élevés, ce qui décourage les travailleurs d'accepter un emploi ou d'augmenter leur offre de travail.

22. S'agissant des modifications apportées à la générosité des prestations, les progrès ont été mitigés au cours de la période considérée (voir tableau 1 de l'annexe). Le Canada est le seul pays qui paraît avoir appliqué les recommandations formulées lors de la première série d'examens concernant la réduction du niveau et de la durée d'indemnisation, mais des progrès ont été aussi faits en Allemagne et dans la plupart des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande et Norvège, la Suède ayant pour sa part relevé le taux normal de compensation). Un certain nombre des pays auxquels il avait été recommandé de durcir les critères de disponibilité pour un travail et autres conditions déterminant la possibilité de bénéficier d'une assurance chômage et de prestations connexes ont fait au moins certains progrès dans ce sens (Allemagne, Canada, Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Suède), mais à des degrés variables, et aucune amélioration n'a été constatée dans un petit nombre de pays. S'agissant des contre-incitations au travail résultant de l'indemnisation du chômage et des autres prestations, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Autriche, la Finlande, la Nouvelle-Zélande et la Suède sont parvenus à les réduire. L'Espagne est le seul pays qui n'ait rien fait au cours de la période considérée dans aucun des domaines susmentionnés. Plusieurs pays européens ont durci, comme cela leur était recommandé, leurs régimes d'invalidité et de congés de maladie (Allemagne, Italie, Autriche, Espagne, Norvège et Pays-Bas) (tableau 2 de l'annexe)⁶. La plupart de ces pays ont également réussi à améliorer certains aspects de leur programme de préretraite, et le Danemark a supprimé son programme de retrait anticipé du marché du travail mais n'a pas modifié le régime de préretraite. La Norvège a cependant abaissé l'âge à partir duquel il est possible de prétendre à une retraite anticipée.

23. A la suite de ces modifications, un certain nombre de recommandations d'action ont été remplacées par des recommandations invitant les autorités à suivre l'évolution de la situation après les mesures prises (cela a été notamment le cas pour le Canada, la Finlande et la Nouvelle-Zélande). Dans un certain nombre de cas cependant, les progrès qui avaient été faits ont été jugés insuffisants pour rendre inutiles de nouvelles mesures (la plupart des pays examinés entraînent dans cette catégorie pour l'une ou l'autre des recommandations). Un grand nombre de recommandations n'ont toujours pas été appliquées, aucune mesure n'ayant été prise (notamment en Espagne), et de nouvelles recommandations ont été formulées pour la Norvège et la Suède.

24. Les examens de la Hongrie et de la République tchèque ont conclu que les diverses prestations étaient trop généreuses et devaient être réduites. Dans ces deux pays, on a estimé que les conditions requises pour pouvoir bénéficier des régimes d'invalidité et d'assurance maladie n'étaient pas assez strictes et pouvaient donner lieu à des utilisations abusives ; on a recommandé pour y remédier de vérifier périodiquement les droits à prestation des bénéficiaires. Les contre-incitations au travail inhérentes aux systèmes de prestations ont également été jugées excessives tant en République tchèque qu'en Hongrie. Il a été recommandé, à l'issue des examens de ces deux pays, de réajuster le plancher des aides sociales et de

6. Le Portugal a aussi pris des mesures dans ce domaine bien que cela ne lui ait pas été recommandé lors du précédent examen du Comité EDR.

revoir le traitement du revenu du travail acquis par des bénéficiaires d'indemnité de chômage et de prestations d'invalidité. En ce qui concerne la Hongrie, il a été généralement recommandé à ce pays de remplacer la multitude de prestations actuelles par un système plus unifié, plus cohérent, et fondé sur des critères de ressources.

2. Taux de l'imposition du travail : le niveau général de l'imposition des revenus du travail a été réduit, et certains pays ont en outre accordé des aides aux groupes à faible revenu

25. Une forte imposition du travail peut réduire l'offre de main-d'oeuvre ou en élever le coût, ce qui a des effets négatifs sur l'emploi et renforce l'incitation à travailler dans le secteur informel. *L'étude de l'OCDE sur l'emploi* recommandait que, lorsque la situation budgétaire le permet, les pays réduisent l'imposition du travail pour favoriser l'emploi. La première série d'examen du Comité EDR est elle aussi arrivée à la conclusion que plusieurs pays devaient abaisser la charge fiscale des travailleurs à bas salaire pour supprimer les effets de contre-incitation au travail et encourager l'emploi des travailleurs peu qualifiés, tout en préservant les revenus les plus modestes.

26. Le Mexique a fait de sérieux progrès dans ce domaine, et quelques pays européens (Italie, Danemark et Portugal) ont pris des mesures pour alléger le poids global de l'imposition des revenus du travail malgré le contexte de rigueur budgétaire (tableau 3 de l'annexe). L'Allemagne est également intervenue en modifiant légèrement le barème de l'impôt sur le revenu, mais a par ailleurs relevé les cotisations de sécurité sociale, la proposition de réforme de la fiscalité présentée par le gouvernement et approuvée par le Comité EDR n'ayant pu obtenir une majorité au Parlement. Le Royaume-Uni, le Canada, l'Autriche et la Nouvelle-Zélande ont réduit l'imposition des faibles revenus, et l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Mexique ont abaissé les prélèvements sur les salaires pour les travailleurs à faibles revenus.

27. Malgré les progrès réalisés par un certain nombre de pays dans ce domaine, le Mexique et la Nouvelle-Zélande ont été les seuls dont on ait estimé qu'ils avaient appliqué la première série de recommandations suffisamment bien pour qu'on leur suggère désormais de suivre l'évolution des besoins futurs de réforme. Des recommandations d'action ont en revanche été maintenues à la fois pour les pays qui n'avaient que peu progressé et pour ceux qui n'avaient fait aucun progrès (Etats-Unis, Finlande, Grèce, Suède, Turquie). La seule recommandation nouvelle a concerné les Pays-Bas qui ont été invités à atténuer l'incidence du salaire minimum légal, soit en poursuivant la réduction des prélèvements fondés sur les salaires des travailleurs à faible revenu, soit en abaissant le salaire minimum parallèlement au versement aux salariés de prestations liées à l'exercice d'un emploi.

28. En ce qui concerne les nouveaux pays Membres, le Comité EDR a recommandé à la Hongrie de réduire les cotisations salariales de sécurité sociale -- en faisant davantage appel aux impôts plus largement assis pour compenser la moins-value de recettes -- et d'améliorer parallèlement la collecte de ces cotisations, afin de réduire l'incitation à la fraude et à la sous-déclaration et la tentation de travailler dans le secteur informel.

3. Formation des salaires : la décentralisation des négociations s'est poursuivie, mais les pays ont hésité davantage à entreprendre d'autres réformes qui pourraient conduire à un élargissement de l'éventail des salaires

29. La forte flexibilité du salaire global contribue à maintenir les salaires réels à un niveau compatible avec un faible taux de chômage, tandis que la flexibilité du salaire relatif permet une meilleure adéquation de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre entre les entreprises, secteurs, régions et groupes de qualification. Bien que des incertitudes demeurent concernant la relation entre des régimes particuliers

de négociation de salaires et différents aspects de la flexibilité des rémunérations, les examens par pays de la première série ont conclu dans nombre de cas à la recommandation d'une plus grande décentralisation des négociations de salaires et d'une plus grande flexibilité des salaires relatifs. De plus, un certain nombre de pays ont été invités à modifier les salaires minimaux et les planchers salariaux légaux. Il convient de noter ici que, dans certains cas, les recommandations faites lors de la première série d'examen s'adressaient davantage aux partenaires sociaux qu'aux gouvernements.

30. Au cours de la période considérée, de nouvelles mesures tendant à poursuivre la décentralisation des négociations ont été prises par la moitié des pays auxquels il avait été recommandé d'agir dans ce sens (Italie, Australie, Espagne, Islande et Mexique) (tableau 4 de l'annexe). Six pays (Allemagne, Italie, Autriche, Espagne, Mexique et Pays-Bas) ont pris au moins quelques mesures susceptibles de conduire à une structure plus efficiente des salaires relatifs, notamment par un élargissement de l'éventail des salaires, une meilleure harmonisation des salaires avec les niveaux de qualification, un moindre recours à l'extension administrative, ou une plus large utilisation des clauses de sortie dans les conventions collectives. Globalement cependant, le non-respect des recommandations est l'impression qui domine dans ce domaine (l'Allemagne a même pris des mesures contraires aux recommandations en introduisant un salaire minimum obligatoire dans le secteur de la construction afin d'empêcher que des travailleurs embauchés à l'étranger puissent proposer leurs services à un salaire moins élevé que les travailleurs allemands). Les progrès concernant l'application des recommandations concernant la modification du salaire minimum ont été là encore mitigés, la majorité des pays visés n'ayant pris aucune mesure dans ce sens, un seul (Australie) agissant dans le sens recommandé, et deux (Etats-Unis et Nouvelle-Zélande) relevant leur salaire minimum. Ces attitudes ont confirmé la tendance, notée dans OCDE(1997a), de nombreux pays Membres à s'opposer à un élargissement de l'éventail des salaires de crainte que la distribution des revenus ou la cohésion sociale s'en trouvent affectées.

31. Au regard de l'inégalité des progrès réalisés concernant la mise en oeuvre des différentes recommandations, le Mexique a été le seul pays dont on ait estimé qu'il avait pris des mesures suffisantes en application des précédentes recommandations pour que des réformes soient moins nécessaires, du moins pour le moment, le même jugement étant fait pour l'Australie à propos de la recommandation concernant la décentralisation des négociations de salaire. Le Royaume-Uni a annoncé son intention d'instituer un salaire minimum national et le Comité EDR a recommandé que celui-ci soit fixé à un niveau modéré et soit modulé en fonction de l'âge⁷. Tous les autres pays doivent dans tous les cas faire un effort supplémentaire pour mettre en oeuvre les recommandations initiales.

32. S'agissant de la formation des salaires, la Hongrie a été encouragée à abandonner progressivement le système centralisé de fixation d'un salaire plancher pour décentraliser les négociations de salaire, et aucune recommandation n'a été faite à la République tchèque.

7. L'Irlande a aussi annoncé son intention d'introduire un salaire minimum national. Dans les deux cas, des commissions ont été mises sur pied pour formuler des recommandations concernant les modalités, notamment les niveaux, des minima nationaux. Le Secrétariat de l'OCDE a adressé une communication à chacune de ces commissions (OCDE, 1997c et d). Récemment, la Commission sur le salaire minimum national a proposé qu'un salaire minimum de 4.40 livres irlandaises soit instauré à compter du 1er avril 2000. Compte tenu d'hypothèses raisonnables sur l'évolution générale des salaires d'ici à l'an 2000, ce montant situerait le salaire minimum dans la partie haute de la fourchette des pays de l'OCDE par comparaison avec les salaires médians.

4. Législation concernant la protection de l'emploi : les progrès ont été mitigés, un petit nombre de pays ayant pris d'importantes mesures à cet égard mais nombre d'autres n'ayant fait aucun progrès

33. Les principaux objectifs de la législation en matière de protection de l'emploi sont de protéger les travailleurs contre les licenciements arbitraires et d'abaisser le coût des contrats grâce à la fixation d'une série de règles de base. Néanmoins, la limitation excessive, dans les textes ou dans les faits, de la liberté des entreprises d'embaucher et de licencier des travailleurs, ou les coûts élevés associés à l'embauche et au licenciement, peuvent entraver l'ajustement structurel, décourager la création d'emplois et aggraver le cloisonnement du marché du travail. En renforçant le pouvoir des travailleurs intégrés -- ceux qui occupent actuellement un emploi --, la protection de l'emploi peut élever le niveau général des salaires et réduire l'emploi.

34. Au cours de la période considérée, l'Allemagne et les Pays-Bas ont pris d'importantes mesures dans un certain nombre de domaines, et ont notamment assoupli la réglementation des contrats de durée déterminée et des licenciements collectifs (tableau 5 de l'annexe). D'autres pays ont agi de manière plus limitée ou n'ont rien fait pour appliquer les recommandations pertinentes, la Norvège ayant même appliqué de façon plus stricte la législation en vigueur sur les agences de travail temporaire, tout en assouplissant les contraintes sur les contrats à durée déterminée pour certaines catégories du marché du travail. L'Espagne a introduit de nouveaux contrats permanents prévoyant des indemnités de licenciement plus réduites (mais toujours élevées)⁸.

35. Dans ces conditions, on a considéré que l'Allemagne et les Pays-Bas avaient pris des mesures satisfaisantes en réponse à un grand nombre des recommandations initiales, même s'il est nécessaire de suivre l'évolution de la situation et de prendre encore des mesures dans certains domaines. Quatre pays n'ayant pris aucune mesure, et un certain nombre d'autres n'ayant fait que des progrès limités, la première série de recommandations est restée largement en vigueur.

36. De l'avis du Comité EDR, la protection de l'emploi constitue un obstacle à la flexibilité du marché du travail, tant en République tchèque qu'en Hongrie. Un assouplissement général de la protection de l'emploi, et plus particulièrement des obligations de notification, a été recommandé dans ces deux pays. A la suite de l'examen de la République tchèque, le Comité a également invité les autorités de ce pays à simplifier les procédures d'autorisation préalable et à réduire l'obligation de trouver un emploi pour les travailleurs licenciés; une réduction de la charge constituée par les indemnités de licenciement a été jugée souhaitable dans le cas de la Hongrie.

5. Flexibilité du temps de travail et travail à temps partiel : des progrès satisfaisants ont été faits dans les pays examinés⁹

37. *L'Etude de l'OCDE sur l'emploi* suggérait qu'une flexibilité accrue du temps de travail et un développement du travail à temps partiel pouvaient conduire à une augmentation de l'emploi, la possibilité d'utiliser le facteur travail avec plus de souplesse aidant les entreprises à contenir leurs coûts de

8. Parallèlement, les réductions de cotisations sociales ont été ciblées sur les travailleurs recrutés dans le cadre de ces nouveaux contrats permanents.

9. Les gouvernements français et italien ont annoncé leur intention de réduire la durée normale du travail hebdomadaire par des mesures statutaires. Ni l'un ni l'autre de ces pays n'a été examiné depuis ces déclarations, mais le Secrétariat a fait une évaluation dans OCDE (1997b).

main-d'oeuvre, cependant que les formes d'emploi flexibles pouvaient susciter une augmentation de l'offre de main-d'oeuvre.

38. Des progrès ont été faits dans un certain nombre de pays; ainsi, l'Autriche et l'Espagne ont pris d'importantes mesures en application de la première série de recommandations du Comité EDR afin de libéraliser les horaires de travail, le premier de ces pays laissant une plus large marge de manoeuvre aux négociations collectives pour ce qui est de l'organisation de la durée du travail, même si cela ne concerne que la métallurgie, et l'Espagne ayant supprimé les *Ordenanzas laborales* qui réglementaient la durée du travail (tableau 6 de l'annexe). On a estimé que l'Italie s'était conformée à la recommandation d'assouplir les restrictions limitant le travail à temps partiel.

39. A la suite des progrès satisfaisants réalisés par l'Italie et l'Espagne, on n'a pas jugé immédiatement nécessaire que ces pays poursuivent leurs efforts, et l'on est arrivé à une conclusion analogue pour l'Autriche en ce qui concerne la modulation du temps de travail. D'autres pays, qui n'ont guère pris de mesures, qui n'en ont pas pris du tout ou qui ont même pris des mesures en sens inverse, devront poursuivre la mise en oeuvre des recommandations.

40. En ce qui concerne la République tchèque et la Hongrie, aucune recommandation n'a été faite dans l'un et l'autre de ces domaines.

6. Politiques actives du marché du travail (PAMT) : plusieurs pays ont pris des mesures pour mieux cibler ces politiques et en accroître l'efficacité, mais leur évaluation doit se poursuivre

41. *L'Etude de l'OCDE sur l'emploi* ainsi que l'analyse ultérieure présentée dans OCDE (1996a) énuméraient un certain nombre de politiques actives du marché du travail, dont on estime qu'elles facilitent la réintégration des chômeurs dans la population active. Il s'agit notamment de l'aide à la recherche d'emploi, des programmes de formation, et des aides financières aux chefs d'entreprise potentiels. On a constaté que toutes ces mesures étaient particulièrement efficaces lorsqu'elles étaient ciblées et adaptées aux besoins de groupes de population ou de régions spécifiques. Les programmes d'application générale ainsi que les vastes programmes de création d'emplois dans le secteur public et de subventions à l'emploi dans le secteur privé sont apparus moins efficaces. Globalement, on a noté la nécessité de poursuivre l'évaluation des politiques actives du marché du travail, et ce souci a également inspiré la première série de recommandations.

42. Le Royaume-Uni, le Canada, le Mexique et la Suisse ont été les seuls pays dont on a estimé qu'ils avaient fait certains progrès dans l'évaluation des politiques actives du marché du travail (tableau 7 de l'annexe). En revanche, bon nombre de pays ont entrepris de modifier leur action pour améliorer la conception de ces politiques. Ainsi, l'Allemagne et la Finlande ont réduit la possibilité de prétendre à nouveau à une assurance chômage du fait d'une participation à des programmes actifs du marché du travail, comme la recommandation leur en avait été faite, mais la Suède a abandonné les propositions qu'elle avait avancées dans ce sens¹⁰. Un certain nombre de pays ont pris des mesures pour mieux cibler leur action, comme cela leur avait été recommandé. Ainsi, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont davantage axé leurs efforts sur les chômeurs de longue durée, et la Norvège s'est particulièrement préoccupée pour sa part de l'intégration des bénéficiaires d'une aide sociale de longue durée. La Finlande a pris des

10. La Norvège a appliqué la décision, prise avant le précédent examen effectué par le Comité EDR, d'abolir le rétablissement des droits à prestations par le biais des politiques actives du marché du travail. Néanmoins, les personnes ayant épuisé leurs droits à l'assurance-chômage percevront une allocation à peu près équivalente au montant net d'impôt de la prestation d'assurance-chômage, sous réserve qu'elles participent aux programmes actifs du marché du travail.

mesures pour développer le courtage, cependant que l'Australie procédait à des réformes pour donner suite à la recommandation qui lui avait été faite d'ouvrir plus largement le service public de l'emploi à la concurrence du secteur privé. L'Italie a adopté une législation qui va également dans ce sens, en même temps qu'elle décentralisait le service public de l'emploi. Tous les pays auxquels la recommandation en avait été faite ont pris des mesures pour orienter leurs politiques du marché du travail vers des mesures actives, encore qu'il reste à voir si, a posteriori, les parts relatives des différents postes de dépenses auront été modifiées. A cet égard, l'introduction du programme Welfare to Work au Royaume-Uni, jugée très importante, devra être suivie de près du fait de son introduction récente.

43. A titre de remarque générale concernant ce domaine d'action, dans lequel les réformes ont été relativement fréquentes, on peut considérer que la deuxième série de recommandations invitant les pays, non plus à prendre des mesures, mais à suivre l'évolution de la situation dans ces différents domaines est d'une certaine façon un moyen de laisser les choses se décanter après les réformes opérées au cours de la période considérée, mais qu'elle ne signifie nullement que l'on est allé assez loin. En ce qui concerne les différents pays, les recommandations invitant à suivre les effets des réformes opérées ont été particulièrement nombreuses dans les cas du Royaume-Uni, de la Finlande et de la Norvège. En revanche, du fait des progrès beaucoup plus limités concernant l'évaluation, les recommandations initiales à cet égard restent largement valables.

44. Les examens de la République tchèque et de la Hongrie ont repris les recommandations à une évaluation plus poussée des politiques actives du marché du travail.

B. Les politiques en matière d'éducation et de formation ont été renforcées

45. *L'Etude de l'OCDE sur l'emploi* recommandait d'améliorer les systèmes d'éducation et de formation, constatation ayant été faite que les mesures prises dans ce sens avaient des résultats positifs, à la fois directement en stimulant la productivité grâce à l'amélioration du capital humain, et indirectement par une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de qualifications. *L'Etude sur l'emploi* avait également noté qu'une amélioration des qualifications tendait à réduire le risque de chômage individuel. Au cours de la première série d'examen du Comité EDR, la majorité des recommandations par pays a porté plus particulièrement sur l'enseignement professionnel; il était notamment proposé d'élargir et d'améliorer la qualité de ce secteur du système éducatif, de mettre sur pied des normes et des qualifications nationales homogènes, et de mieux intégrer la formation professionnelle avec les programmes universitaires. Un grand nombre d'autres recommandations, concernant tous les niveaux d'enseignement, ont été cependant aussi avancées.

46. De façon générale, la plupart des pays ont pris des mesures dans le sens des recommandations du Comité EDR au niveau du secondaire, et notamment de l'enseignement professionnel, les progrès faits concernant l'enseignement de base et l'enseignement tertiaire étant en revanche beaucoup moins homogènes (tableau 8 de l'annexe). Treize des quatorze pays auxquels il avait été recommandé de développer ou améliorer leur enseignement professionnel ont agi dans ce sens, à l'exception de l'Islande. Ainsi, l'Australie a adopté un système de financement public de la formation théorique des apprentis et des stagiaires. Les Pays-Bas ont regroupé dans 46 centres régionaux l'ensemble de leurs activités de formation, d'apprentissage, d'éducation des adultes et de formation professionnelle. La Norvège a mis sur pied un programme proposant deux ans de formation pratique à tous les diplômés des établissements professionnels. Le Danemark et la Suède ont pris plusieurs mesures pour renforcer l'enseignement secondaire du deuxième cycle, améliorer les choix et réduire les taux d'abandon.

47. En ce qui concerne l'enseignement de base, les progrès ont été plus limités. Néanmoins, le Mexique a fait d'importants efforts sur un large front, tandis que la Suède mettait au point des

programmes spéciaux pour améliorer l'alphabétisation des immigrants¹¹. Au niveau tertiaire, les mesures ont été là encore plus limitées qu'au niveau de l'enseignement secondaire. Néanmoins, l'Australie a suivi les recommandations concernant l'élargissement du rôle des redevances d'utilisation, la Finlande a renforcé les services de conseil en gestion de carrière, et l'Islande a pris des mesures pour réduire la durée des études. La Suède, et dans une certaine mesure l'Autriche, ont également fait des efforts pour se conformer aux recommandations concernant l'enseignement tertiaire.

48. Etant donné la multiplicité des réformes opérées au niveau de l'enseignement professionnel, on a pu remplacer un certain nombre de recommandations dans ce domaine par une invitation à suivre les effets des mesures adoptées. Bon nombre de recommandations d'action sont néanmoins restées en vigueur. Cela a été principalement le cas pour d'autres aspects des systèmes éducatifs, où les réformes avaient été beaucoup moins nombreuses. La Suède avait fait d'importants progrès pour se conformer à la première série de recommandations, mais s'est vu faire un certain nombre de recommandations nouvelles (l'éducation ayant fait l'objet d'un long chapitre dans l'Etude de ce pays).

49. Dans les examens par pays de la République tchèque et de la Hongrie, les améliorations à apporter au système éducatif ont retenu largement l'attention. Dans ces deux pays, on a estimé que le système d'enseignement primaire était largement satisfaisant, mais que des améliorations s'imposaient aux niveaux du secondaire et du tertiaire. Les recommandations spécifiques ont concerné l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur et l'augmentation du pourcentage d'étudiants obtenant un diplôme. Il a été recommandé de mieux intégrer les systèmes d'enseignement à la fois verticalement (entre le secondaire et le tertiaire) et horizontalement (à l'intérieur et entre les programmes universitaires, et entre les établissements universitaires, professionnels et techniques), grâce notamment à la mise au point d'examens et de procédures d'entrée plus clairs et normalisés.

C. Le contexte dans lequel opèrent les entreprises s'est amélioré à certains égards

50. Une amélioration du climat dans lequel opèrent les entreprises peut favoriser la création d'emplois, tant directement que de plusieurs manières indirectes, notamment en améliorant le niveau général de la concurrence et de l'efficacité dans l'économie. Les réformes nécessaires à cet effet s'inscrivent dans le cadre de trois des orientations générales définies par la Stratégie pour l'emploi et présentées à l'encadré 1 : le renforcement de la concurrence sur les marchés de produits, la création et la diffusion de technologies, et la promotion de l'esprit d'entreprise. Compte tenu de l'état des connaissances dans ces deux derniers domaines, les recommandations par pays ont été rares lors de la première série d'examens du Comité EDR, et elles seront donc examinées ci-après sous une seule et même rubrique. Etant donné le nombre limité de recommandations, il est tout à fait possible que des mesures importantes aient été prises dans ces domaines sans être signalées. D'autres rapports à la réunion de 1998 du Conseil au niveau des Ministres traitent des questions concernant l'esprit d'entreprise et la technologie, la productivité et la création d'emplois, et devraient améliorer les bases des futures recommandations d'action par pays. De fait, le rapport sur l'entrepreneuriat est en partie fondé sur des études de cas pilotes, réalisées sous les auspices du Comité EDR, des mesures prises par cinq pays dans ce domaine.

1. Concurrence sur les marchés de produits : bon nombre de pays ont pris des mesures pour intensifier la concurrence en général et réformer le secteur public

51. Au cours de la première série d'examens du Comité EDR, les recommandations par pays visaient particulièrement l'adaptation nécessaire du secteur public à un environnement plus concurrentiel.

11. A la suite de l'examen conduit par le Comité EDR, la Turquie a adopté des dispositions législatives portant la durée de la scolarité primaire obligatoire de cinq à huit ans.

Au cours des examens de suivi, il est clairement apparu que la quasi-totalité des pays auxquels on avait recommandé de poursuivre la privatisation des entreprises appartenant à l'Etat avaient également fait des progrès dans ce sens. Il en a été de même pour 12 des 14 pays auxquels il avait été suggéré de rendre le secteur public plus compétitif et de renforcer la contestabilité (tableau 9 de l'annexe). L'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, l'Islande, le Mexique, le Portugal et la Turquie ont fait des progrès dans ces deux derniers domaines, l'Espagne mettant en oeuvre un programme particulièrement complet.

52. La plupart des pays qui avaient fait l'objet d'une recommandation dans ce sens ont également pris des mesures au cours de la période considérée pour développer la compétitivité en général et pour rendre plus rigoureuses la législation relative à la concurrence et son application. Les pressions de la concurrence ont été également intensifiées en Australie et en Nouvelle-Zélande grâce à une réduction des obstacles commerciaux aux frontières, et un certain nombre de pays ont pris des mesures pour faire plus largement jouer la concurrence dans les services professionnels et l'artisanat. Certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne les recommandations relatives à la libéralisation des heures d'ouverture des magasins, des mesures ayant été prises dans trois pays (Allemagne, Autriche, Finlande) sur cinq. En revanche, les efforts dans d'autres domaines ont été beaucoup plus timides. S'agissant de réduire l'intervention ou les subventions de l'Etat, seuls la Finlande, l'Islande, la Norvège et le Portugal ont pris des mesures à cet effet, tandis que l'Allemagne faisait en fait marche arrière en augmentant les subventions au secteur de la construction et en ralentissant le rythme de réduction des subventions aux charbonnages. L'Italie, le Portugal et la Suisse ont été les seuls pays où la libéralisation des marchés publics a progressé.

53. En ce qui concerne les recommandations pour l'avenir, et malgré les progrès faits sur les plans de la privatisation et de l'ouverture des entreprises publiques à la concurrence, on a estimé que les pays devaient faire de nouvelles avancées sur ces deux plans. En revanche, le Comité a jugé que les mesures prises par un petit nombre de pays dans le domaine du droit de la concurrence et de son application (Pays-Bas, Suisse) et de l'assouplissement des restrictions aux frontières (Nouvelle-Zélande) étaient suffisantes, du moins pour l'instant. Les recommandations faites lors de la première série d'examens concernant les interventions et les subventions de l'Etat à des secteurs particuliers restent valables, étant donné les progrès limités faits à cet égard.

54. La République tchèque et la Hongrie ont toutes deux adopté des régimes libéraux, largement ouverts à la concurrence, et à l'issue des examens de ces deux pays, le Comité EDR n'a fait aucune recommandation d'action dans ce domaine, la seule exception concernant le contrôle des loyers en République tchèque.

2. Progrès technologique et création d'un climat favorable à l'esprit d'entreprise : des mesures ont été prises conformément à la plupart des recommandations faites dans ce domaine, mais des progrès doivent encore être faits

55. Les recommandations par pays faites lors de la première série d'examens concernant la création et la diffusion de nouveaux procédés de production et l'encouragement des petites entreprises et de l'esprit d'entreprise variaient selon les pays, et il est donc difficile de les regrouper par catégorie (une tentative dans ce sens est néanmoins faite au tableau 10 de l'annexe). La plupart de ces recommandations visaient la mise en place d'un cadre favorable au développement de la technologie et de l'esprit d'entreprise, une intervention supplémentaire de l'Etat n'étant suggérée que dans un petit nombre de cas. La plupart des recommandations particulières faites dans ces domaines ont été largement suivies d'effet. Ainsi, trois pays sur les cinq auxquels cela avait été recommandé ont pris des mesures pour stimuler la R&D et la diffusion

de la technologie¹². L'Autriche et l'Allemagne ont apporté des réformes à leur processus d'autorisation des projets d'implantation, le Mexique et le Portugal ont poursuivi l'amélioration de leurs infrastructures, cependant que l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, le Mexique, les Pays-Bas et la Suisse prenaient tous des mesures pour favoriser le développement du capital risque et le dynamisme des marchés financiers. La plupart des pays qui avaient été invités par le Comité EDR à alléger les charges pesant sur les petites et moyennes entreprises (PME) ou à lever les obstacles à la coopération interentreprises ont engagé des réformes dans ce sens.

56. Les recommandations antérieures ont été assez largement mises en oeuvre, mais le Comité EDR a estimé que seuls quelques pays avaient procédé à des réformes suffisantes pour pouvoir passer à la phase de suivi. La seule exception a été la Suède, concernant l'amélioration du climat des PME.

57. Dans le cas de la Hongrie, l'examen a conclu qu'il était possible d'améliorer les conditions offertes aux entreprises en resserrant les liens entre la recherche scientifique fondamentale et l'industrie, et en diffusant les technologies nouvelles aux secteurs traditionnels et aux petites entreprises.

IV. Conclusion

58. Globalement, après examen des progrès accomplis au cours des dix ou douze derniers mois, les leçons tirées pour la réunion du Conseil au niveau des Ministres de 1997 (résumées dans l'encadré 2) semblent toujours valables. Ainsi, il est encourageant que deux pays de plus, l'Australie et le Danemark, aient rejoint le groupe des pays où le chômage structurel a reculé depuis le début des années 90 (groupe dans lequel figurent également l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni). Il est essentiel de réduire le chômage structurel qui est, dans tous les pays, la composante essentielle du chômage. Néanmoins, le chômage conjoncturel demeure non négligeable dans certains pays, notamment en Europe continentale. L'inflation ayant été ramenée à un faible niveau, il importe maintenant que les pays dans lesquels les écarts de production et le chômage conjoncturel demeurent élevés mettent en oeuvre des politiques macroéconomiques propres à résorber progressivement ce sous-emploi de ressources. Il faudra toutefois veiller à ne pas compromettre les progrès accomplis jusqu'à présent dans la voie de l'assainissement budgétaire. De fait, l'assainissement des finances publiques doit se poursuivre et, de ce point de vue, une baisse du chômage, aussi bien conjoncturel que structurel, serait utile.

59. Nombre des pays ayant fait l'objet d'un examen de suivi semblent, on l'a vu, avoir fait des progrès vers la mise en oeuvre des recommandations de politique structurelle formulées lors de la première série d'examens du Comité EDR concernant la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'emploi. Le tableau 2 donne une vue générale de ces progrès. Il doit être interprété avec prudence parce qu'il n'indique que le nombre des recommandations en signalant seulement celles à propos desquelles les progrès réalisés ont été suffisants, partiels ou nuls. Il va de soi que toutes les recommandations ne présentent pas la même importance et que "l'intensité" des différentes recommandations et mesures prises pour y donner suite peut également varier. De plus, le tableau ne fait pas état des mesures prises dans des domaines non couverts par la première série de recommandations, et compte tenu de la nature de l'exercice, il ne considère que les pays ayant fait l'objet de la deuxième série d'examens. Il est néanmoins possible de dégager certaines conclusions importantes :

- De nombreuses mesures ont été prises au cours de la période considérée. Sur un total de 393 recommandations, les pays ont agi dans le sens indiqué dans 258 cas.

12. Au Japon, le budget de l'exercice 1998 prévoit une forte augmentation des dépenses consacrées à la recherche fondamentale, principal objet des recommandations du Comité EDR dans ce domaine.

Table 2. Récapitulation des progrès faits dans la mise en oeuvre de la stratégie pour l'emploi depuis la formulation des recommandations par pays				
	Recommandations visant :			
	Réformes du marché du travail	Politiques d'éducation et de formation	Climat des entreprises	Total
Etats-Unis - total	4	3		7
Pas d'action	2	3		5
Action contraire	1			1
Actions :	1			1
-- insuffisantes	1			1
-- suffisantes				
Japon - total	4	3	3	10
Pas d'action	2	3	1	6
Action contraire				
Actions :	2		2	4
-- insuffisantes	2		2	4
-- suffisantes				
Allemagne - total	24	5	11	40
Pas d'action	3	2		5
Action contraire	2		2	4
Actions	19	3	9	31
-- insuffisantes	16	3	9	28
-- suffisantes	3			3
Italie - total	10	2	5	17
Pas d'action	2		2	4
Action contraire				
Actions :	8	2	3	13
-- insuffisantes	7	2	2	11
-- suffisantes	1		1	2
Royaume-Uni - total	6	3		9
Pas d'action				
Action contraire				
Actions :	6	3		9
-- insuffisantes	3	3		6
-- suffisantes	3			3
Canada - total	11	3	1	15
Pas d'action	3	2	1	6
Action contraire				
Actions :	8	1		9
-- insuffisantes	3	1		4
-- suffisantes	5			5

Table 2 (suite). Récapitulation des progrès faits dans la mise en oeuvre de la stratégie pour l'emploi depuis la formulation des recommandations par pays				
	Recommandations visant :			
	Réformes du marché du travail	Politiques d'éducation et de formation	Climat des entreprises	Total
Australie - total	4	2	2	8
Pas d'action				
Action contraire				
Actions :	4	2	2	8
-- insuffisantes	2	1	2	5
-- suffisantes	2	1		3
Autriche - total	12	5	10	27
Pas d'action		1	2	3
Action contraire				
Actions :	12	4	8	24
-- insuffisantes	10	4	8	22
-- suffisantes	2			2
Danemark - total	8	2	3	13
Pas d'action	3		1	4
Action contraire				
Actions :	5	2	2	9
-- insuffisantes	5		2	7
-- suffisantes		2		2
Finlande - total	22	3	6	31
Pas d'action	9			9
Action contraire				
Actions :	13	3	6	22
-- insuffisantes	9	1	6	16
-- suffisantes	4	2		6
Grèce - total	10	3	2	15
Pas d'action	8	1	1	10
Action contraire				
Actions :	2	2	1	5
-- insuffisantes	2	1	1	4
-- suffisantes		1		1
Islande - total	4	8	3	15
Pas d'action	1	4		5
Action contraire				
Actions :	3	4	3	10
-- insuffisantes	3	3	3	9
-- suffisantes		1		1
Mexique - total	9	5	7	21
Pas d'action	4			4
Action contraire				
Actions :	5	5	7	17
-- insuffisantes	1	1	7	9
-- suffisantes	4	4		8
Pays-Bas - total	17	4	5	26
Pas d'action	5	3		8
Action contraire				
Actions :	12	1	5	18
-- insuffisantes	8		4	12
-- suffisantes	4	1	1	6
Nouvelle-Zélande - total	6	7	2	15
Pas d'action		4	1	5
Action contraire	1			1
Actions :	5	3	1	9
-- insuffisantes		2		2
-- suffisantes	5	1	1	7

Table 2 (suite). Récapitulation des progrès faits dans la mise en oeuvre de la stratégie pour l'emploi depuis la formulation des recommandations par pays				
	Recommandations visant :			
	Réformes du marché du travail	Politiques d'éducation et de formation	Climat des entreprises	Total
Norvège - total	17	3	8	28
Pas d'action	8		4	12
Action contraire	2			2
Actions :	7	3	4	14
-- insuffisantes	3		4	7
-- suffisantes	4	3		7
Portugal - total	6	6	10	22
Pas d'action	4	3	2	9
Action contraire				
Actions :	2	3	8	13
-- insuffisantes	2	3	7	12
-- suffisantes			1	1
Espagne - total	17	3	5	25
Pas d'action	8	2		10
Action contraire			1	1
Actions :	9	1	4	14
-- insuffisantes	7	1	3	11
-- suffisantes	2		1	3
Suède - total	12	5	6	23
Pas d'action	5		4	9
Action contraire	1			1
Actions :	6	5	2	13
-- insuffisantes	6	3	1	10
-- suffisantes		2	1	3
Suisse - total	5	3	9	17
Pas d'action	2	1	1	4
Action contraire	1			1
Actions :	2	2	8	12
-- insuffisantes	1	1	7	9
-- suffisantes	1	1	1	3
Turquie - total	4	1	4	9
Pas d'action	4	1	1	6
Action contraire				
Actions :			3	3
-- insuffisantes			3	3
-- suffisantes				
Total de tous les pays	212	79	102	393
Pas d'action	73	30	21	124
Action contraire	8	0	3	11
Actions :	131	49	78	258
-- insuffisantes	91	30	71	192
-- suffisantes	40	19	7	66

- Les mesures prises ne sont que très rarement allées à l'encontre des recommandations. Sept pays seulement se trouvent dans ce cas, dont deux (Allemagne et Norvège) pour plus d'une recommandation.
- Bien que les réformes opérées au cours des dix ou douze derniers mois soient manifestement trop récentes pour avoir eu beaucoup d'effet, on peut considérer que les autorités des pays où le chômage structurel a reculé, à savoir le Royaume-Uni, l'Australie, le Danemark et les Pays-Bas, étaient particulièrement déterminées puisqu'elles ont pris des mesures pour répondre à une forte proportion (plus des deux tiers) des recommandations qui leur avaient été adressées. Néanmoins, d'autres pays (Allemagne, Italie, Autriche, Finlande, Islande, Mexique, Suisse) ont également pris des mesures pour satisfaire à un fort pourcentage de recommandations.
- Dans différents domaines d'action, les pays ont répondu à un plus fort pourcentage de recommandations ayant trait aux conditions offertes aux entreprises. De ce point de vue, les progrès ont été plus lents en ce qui concerne les recommandations relatives à l'éducation et à la formation ainsi qu'aux réformes du marché du travail, qui sont également le domaine où le plus d'actions contraires ont été constatées. S'agissant des réformes du marché du travail, ce sont les recommandations ayant trait à la formation des salaires et aux relations professionnelles qui ont eu le plus faible taux de "suivi". En revanche, des mesures ont été prises en réponse à une plus forte proportion des recommandations concernant la retraite anticipée et les prestations d'invalidité ainsi que les politiques actives du marché du travail.

60. Une autre conclusion présentée à la réunion du Conseil au niveau des Ministres de 1997 paraît également confirmée : nombreux sont les pays qui hésitent à procéder à des réformes qui, du moins à court terme, risquent de conduire directement à une plus grande disparité des revenus et d'éveiller l'hostilité des travailleurs intégrés. Ainsi, rares sont les pays qui ont été disposés à réduire les taux de compensation ou la durée des indemnités de chômage, bien que nombreux aient été ceux qui aient durci les conditions d'éligibilité à l'assurance chômage, à la retraite anticipée et à l'assurance invalidité. La plupart des pays n'ont pas voulu assouplir la protection de l'emploi, mais ont développé la flexibilité du temps de travail ainsi que l'utilisation du travail à temps partiel et des contrats de durée déterminée. La décentralisation des négociations de salaires a progressé dans de nombreux pays, ce qui n'a généralement pas été le cas de l'assouplissement des salaires minimaux et de l'élargissement de l'éventail des salaires. Enfin, nombre de pays ont procédé au moins à un certain nombre de réformes pour accroître l'efficacité des programmes actifs du marché du travail.

61. La situation a été identique concernant les mesures visant à créer un climat plus favorable pour les entreprises. La plupart des pays ont accepté de prendre des mesures générales qui modifiaient les règles du jeu ou avaient des chances d'améliorer la productivité, mais ont davantage hésité à prendre des dispositions ayant un effet négatif sur les subventions et les rentes de groupes d'intérêts restreints, à l'exception, il faut le noter, du secteur public. Ainsi, la plupart des pays auxquels il avait été recommandé de rendre plus rigoureuses la législation relative à la concurrence et son application ont agi dans ce sens et ont progressé sur la voie de la privatisation des entreprises appartenant à l'Etat et de l'ouverture du secteur public à une plus grande contestabilité. En revanche, les progrès ont été plus limités en ce qui concerne la réduction des subventions et des interventions de l'Etat, la libéralisation des horaires d'ouverture des magasins et l'ouverture des marchés publics.

62. Bien que les progrès faits dans les domaines de l'éducation et de la formation ne se prêtent pas facilement au même type d'analyse, ils ont été eux aussi assez inégaux. Un certain nombre de pays ont

pris des mesures concernant l'enseignement secondaire, et plus particulièrement l'enseignement professionnel, tandis que les recommandations du Comité EDR relatives aux niveaux du primaire et du tertiaire ont été plus rarement suivies d'effet.

63. Ce tour d'horizon confirme la conclusion qui s'était dégagée en 1997 : la Stratégie pour l'emploi est une réponse adéquate aux problèmes actuels du marché du travail, et elle peut effectivement obtenir des résultats si elle est mise en oeuvre sur un large front et si on lui laisse le temps de porter ses fruits. Les indices de plus en plus nombreux qui donnent à penser que la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'emploi permet d'améliorer la situation sur le marché du travail et le nombre croissant de pays qui, s'y étant conformés, ont vu le chômage structurel reculer devraient inciter les pays qui n'ont guère avancé jusqu'à présent à agir. Il est de plus en plus manifeste qu'ils pourraient eux aussi tirer avantage de la Stratégie pour l'emploi. On peut donc envisager l'avenir avec un optimisme prudent.

BIBLIOGRAPHIE

OCDE (1996a), *Renforcer l'efficacité des politiques actives du marché du travail*.

OCDE (1997a), *La mise en oeuvre de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi : l'expérience des pays Membres*.

OCDE (1997b), *Perspectives économiques de l'OCDE*, 62, décembre.

OCDE (1997c), "OECD Submission to the UK Low Pay Commission", *Documents de travail du Département des affaires économiques*, 185, Paris.

OCDE (1997d), "OECD Submission to the Irish National Minimum Wage Commission", *Documents de travail du Département des affaires économiques*, 186, Paris.

ANNEXE : PROGRES DANS LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS PAR PAYS

Les tableaux synoptiques regroupés dans la présente annexe résument l'évaluation faite par le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement des progrès réalisés par les différents pays Membres dans la mise en oeuvre des recommandations par pays et des mesures complémentaires qui s'imposent. Ces tableaux ont inévitablement un caractère sommaire. Plus particulièrement, s'ils mettent parfois en évidence la nécessité d'une action des pouvoirs publics dans un domaine particulier, telle qu'elle est perçue par le Comité EDR, ils ne fournissent guère d'informations sur l'intensité perçue de ce besoin. De même, s'ils signalent parfois que des progrès ont été faits, il est plus difficile d'en apprécier l'ampleur. Enfin, ils ne prennent pas en compte les modifications intervenues dans des domaines non couverts par les recommandations initiales par pays.

Liste des tableaux annexes

1. Indemnisation du chômage et prestations connexes : recommandations du Comité EDR et mesures prises
2. Régimes de préretraite et d'invalidité : recommandations du Comité EDR et mesures prises
3. Prélèvements fiscaux et cotisations sociales : recommandations du Comité EDR et mesures prises
4. Détermination des salaires et relations professionnelles : recommandations du Comité EDR et mesures prises
5. Législation en matière de protection de l'emploi : recommandations du Comité EDR et mesures prises
6. Flexibilité du temps de travail, mobilité des travailleurs et travail à temps partiel : recommandations du Comité EDR et mesures prises
7. Politiques actives du marché du travail : recommandations du Comité EDR et mesures prises
8. Education et formation : recommandations du Comité EDR et mesures prises
9. Concurrence et réglementations : recommandations du Comité EDR et mesures prises
10. Création, amélioration et diffusion de la technologie, création d'un climat favorable à l'entreprise : recommandations du Comité EDR et mesures prises

Annexe Tableau 1. Indemnisation du chômage et prestations connexes : recommandations du Comité EDR et mesures prises

	Réduction des taux de compensation	Réduction de la durée d'indem- nisation	Critères plus rigoureux de disponibilité pour le travail	Critères plus rigoureux d'ouverture des droits	Limitation des possibilités de nouvelles indem- nisations	Indem- nisation sous condition de participation à une formation	Allongement des délais de carence	Réduction des pièges de la pauvreté/des contre- incitations au travail	Mise en place ou renforcement de systèmes d'assurance chômage	Divers
Etats-Unis								F	N	Accès des pauvres aux soins de santé et aux structures d'accueil pour les enfants. Action : ouverture de crédits supplémentaires dans le budget 1998, mais qui seront probablement insuffisants. Les soins de santé ont été seulement étendus aux enfants, il est nécessaire de réformer Medicare pour les adultes.
Allemagne	F	F	M	F	F					Freiner les dépenses sociales, donner une base financière viable au régime de pensions.
Italie										Les taux de compensation et les périodes d'indemnisation devraient être harmonisés entre les différentes catégories de personnes perdant leur emploi. Action : extension de la garantie de revenu aux banques, au commerce et aux entreprises de service public.
Royaume-Uni								F		Adopter des mesures plus efficaces de lutte contre la pauvreté. Action : introduction prévue de salaires minimaux légaux et extension de l'application des prestations liées à l'exercice d'un emploi.
Canada	M	M	F	F				M		Accroître l'importance du quotient patronal en ce qui concerne les précédents recours des bénéficiaires au système d'assurance chômage. Action : la loi sur l'assurance emploi accroît l'importance du quotient patronal. Atténuer les liens entre le degré de générosité de l'assurance chômage et le taux de chômage local.
Autriche							F	F		Action : néant. Les salaires de référence des travailleurs âgés devraient mieux refléter leurs possibilités d'emploi ; la subvention fournie par le système d'assurance chômage à l'emploi saisonnier dans le tourisme devrait être supprimé.
Danemark	F	F					N			Action : néant. Raccourcir la période de chômage avant la participation à des PAMT. Action : néant.
Espagne	N	N	N	N			N	N		Envisager de déduire les indemnités de licenciement des prestations d'assurance chômage ; remplacer le système de soutien en faveur des travailleurs agricoles de certaines régions par des abattements d'impôt sur le revenu assujettis à des conditions de ressources. Action : néant.

Annexe Tableau 1 (suite)

	Réduction des taux de compensation	Réduction de la durée d'indem- nisation	Critères plus rigoureux de disponibilité pour le travail	Critères plus rigoureux d'ouverture des droits	Limitation des possibilités de nouvelles indem- nisations	Indem- nisation sous condition de participation à une formation	Allongement des délais de carence	Réduction des pièges de la pauvreté/ des contre- incitations au travail	Mise en place ou renforcement de systèmes d'assurance chômage	Divers
Finlande	F	N	M	N	M		N	F		Nouveau : renforcement des critères de recherche d'emploi et des contacts avec le Service public de l'emploi. Les indemnités d'assurance chômage, très faibles actuellement, pourraient se rapprocher davantage de leur niveau légal.
Grèce									F	
Islande		F		F						
Mexique									N	Assouplir le système actuel d'indemnités de licenciement et mettre en place un assurance chômage bien conçu.
Norvège		F	X	M			N	N		Réduire les prestations pour les travailleurs à temps partiel. Action : néant
Nouvelle- Zélande				M		M		M		
Pays-Bas	N	N	M	F						Eviter que l'assurance chômage vienne se substituer aux régimes d'invalidité et de préretraite. Action : vote d'une loi limitant l'utilisation du régime d'assurance chômage par les travailleurs âgés.
Suède	R		F	F	N			X, F		Décentraliser le financement de l'assurance chômage et l'intégrer avec les politiques actives du marché du travail. Action : quelques mesures.
Suisse										
Turquie		R								Veiller à réduire les effets défavorables que pourrait avoir la mise en place d'un nouveau régime d'assurance chômage.
Nouvelles évaluations										
Hongrie								X		
République tchèque			X					X		Réduire les prestations d'assurance sociale pour les enfants supplémentaires.

X = nouvelle recommandation.

N = aucune mesure n'a été prise en réponse à la recommandation antérieure.

R = mesures prises en sens inverse de la recommandation antérieure.

F = certaines mesures ont été prises dans le sens de la recommandation antérieure, mais de nouvelles mesures s'imposent.

M = des mesures ont été prises, et il faut suivre l'évolution de la situation pour identifier les mesures supplémentaires éventuellement nécessaires.

UI = prestations d'assurance chômage.

Source : *Etudes économiques de l'OCDE*.

Annexe Tableau 2. **Régimes de préretraite et d'invalidité : recommandations du Comité EDR et mesures prises**

	Durcir les régimes de préretraite	Durcir les régimes d'invalidité ou d'assurance maladie	Autres/Explication
Etats-Unis			Les programmes visant les handicapés devraient être modulés afin de réduire les contre-incitations au travail. Action : néant.
Japon			Assouplir les critères de ressources pour les pensionnés. Action : néant.
Allemagne	F	F	Action : réduction de la limite légale de l'assurance maladie.
Italie		F	
Canada		N	
Autriche	F	F	
Danemark	F		
Espagne		M	
Finlande	F		Nouvelle recommandation : renforcer les liens entre les gains et les retraites.
Norvège	R	M	
Pays-Bas	F	F	Faciliter le retour dans la population active des personnes exclues du régime d'invalidité. Action : loi de la réintégration pour les personnes invalides.
Nouvelles évaluations			
Hongrie	X	X	Prévoir un réexamen périodique des droits, abaisser les taux de compensation.
République tchèque		X	Prévoir un réexamen périodique des droits.

X = nouvelle recommandation.

N = aucune mesure n'a été prise en réponse à la recommandation antérieure.

R = mesures prises en sens inverse de la recommandation antérieure.

F = certaines mesures ont été prises dans le sens de la recommandation antérieure, mais de nouvelles mesures s'imposent.

M = des mesures ont été prises, et il faut suivre l'évolution de la situation pour identifier les mesures supplémentaires éventuellement nécessaires.

Source : *Etudes économiques de l'OCDE*.

Annexe Tableau 3. **Prélèvements fiscaux et cotisations sociales : recommandations du Comité EDR et mesures prises**

	Réduction des impôts sur le revenu du travail		Réduction ciblée sur les bas revenus	
	Tous impôts	Prélèvements sur les salaires	Impôts sur le revenu	Prélèvements sur les salaires
Etats-Unis			N	
Allemagne	F	R	N	F
Italie	F			
Royaume-Uni			F	F
Canada		N ¹	M	
Autriche			F	
Danemark	F			
Finlande	N			
Grèce				N
Mexique		M		M
Nouvelle-Zélande			M	
Pays-Bas				X
Portugal	F			
Suède	N			
Turquie	N			
Nouvelles évaluations				
Hongrie		X		
République tchèque				

X = nouvelle recommandation.

N = aucune mesure n'a été prise en réponse à la recommandation antérieure.

R = mesures prises en sens inverse de la recommandation antérieure.

F = certaines mesures ont été prises dans le sens de la recommandation antérieure, mais de nouvelles mesures s'imposent.

M = des mesures ont été prises, et il faut suivre l'évolution de la situation pour identifier les mesures supplémentaires éventuellement nécessaires.

1. Au cas où on ne jugerait pas possible d'augmenter les dépenses au titre des politiques actives du marché du travail, il faudrait donner la priorité à la réduction des prélèvements sur les salaires.

Source : *Etudes économiques de l'OCDE*.

Annexe Tableau 4. Détermination des salaires et relations professionnelles : recommandations du Comité EDR et mesures prises

	Décentralisation de la détermination des salaires	Distribution plus large des salaires ou abandon de l'indexation	Resserrement des liens entre les salaires et les niveaux de qualification, l'expérience et la productivité	Abandon ou assouplissement de l'extension administrative	Recours plus fréquent aux clauses de sortie	Modification du salaire minimum
Etats-Unis						R
Allemagne	N	F		R	F	
Italie	F	F				
Royaume-Uni						X
Canada						N
Australie	M					F
Autriche		F	F		F	
Danemark		N				N
Espagne	F	N	F		F	
Finlande	N	N	N	N		N
Grèce	N		N			N
Islande	F					
Mexique	M		M			
Norvège	N	N	N			
Nouvelle-Zélande						R
Pays-Bas		F		N	F	N
Portugal						N
Suède	N	N				
Nouvelles évaluations						
Hongrie	X					
République tchèque						

X = nouvelle recommandation.

N = aucune mesure n'a été prise en réponse à la recommandation antérieure.

R = mesures prises en sens inverse de la recommandation antérieure.

F = certaines mesures ont été prises dans le sens de la recommandation antérieure, mais de nouvelles mesures s'imposent.

M = des mesures ont été prises, et il faut suivre l'évolution de la situation pour identifier les mesures supplémentaires éventuellement nécessaires.

Source : *Etudes économiques de l'OCDE*.

Annexe Tableau 5. Législation en matière de protection de l'emploi : recommandations du Comité EDR et mesures prises¹

Orientation générale	Recommandations tendant à assouplir les dispositions suivantes							Directives pour les tribunaux
	Autorisation préalable de licenciement	Préavis de licenciement	Indemnités de licenciement	Licenciements collectifs	Contrats de durée déterminée	Agences de travail temporaire ¹	F	
Japon								N
Allemagne	F			M	M			
Italie	F				F			
Espagne	F		F					F
Finlande	F	F			F			
Grèce	N		N					
Mexique	N		N					
Norvège	N							
Pays-Bas	F			F	F		R, F	
Portugal	N				M			M
Suède	F							
Turquie	N		N					
Nouvelles évaluations								
Hongrie	X	X	X					
République tchèque	X	X						

X = nouvelle recommandation.

N = aucune mesure n'a été prise en réponse à la recommandation antérieure.

R = mesures prises en sens inverse de la recommandation antérieure.

F = certaines mesures ont été prises dans le sens de la recommandation antérieure, mais de nouvelles mesures s'imposent.

M = des mesures ont été prises, et il faut suivre l'évolution de la situation pour identifier les mesures supplémentaires éventuellement nécessaires.

1. Assouplir les dispositions régissant les agences de travail temporaire.

2. Assouplir l'obligation de trouver un emploi de remplacement pour certains travailleurs.

Source : *Etudes économiques de l'OCDE*.

Annexe Tableau 6. **Flexibilité du temps de travail, mobilité des travailleurs et travail à temps partiel : recommandations du Comité EDR et mesures prises**

	Assouplir les contraintes concernant :	
	Les formules flexibles d'aménagement des horaires de travail	Le travail à temps partiel
Allemagne	F	F
Italie		M
Autriche	M	F
Espagne	M	
Finlande		F
Grèce	F	
Islande	N	
Portugal	F ¹	
Suède	N	
Suisse	N ²	N
Nouvelles évaluations		
Hongrie		
République tchèque		

X = nouvelle recommandation.

N = aucune mesure n'a été prise en réponse à la recommandation antérieure.

R = mesures prises en sens inverse de la recommandation antérieure.

F = certaines mesures ont été prises dans le sens de la recommandation antérieure, mais de nouvelles mesures s'imposent.

M = des mesures ont été prises, et il faut suivre l'évolution de la situation pour identifier les mesures supplémentaires éventuellement nécessaires.

1. Mettre en place un cadre juridique pour les travailleurs n'ayant pas de contrat en bonne et due forme.

2. Lever les obstacles à l'égalité de traitement des hommes et des femmes pour ce qui est du temps du travail.

Source : *Etudes économiques de l'OCDE*.

Annexe Tableau 7. Politiques actives du marché du travail : recommandations du Comité EDR et mesures prises

	Davantage d'évaluations	Élargissement du rôle des PAMT ¹ par rapport aux mesures passives	Meilleur ciblage sur les CLD ² et autres groupes vulnérables	Réforme ou suppression de la possibilité de nouvelles indemnités par participation à des PAMT	Intégration et restructuration des activités relatives aux PAMT	Contestabilité accrue du SPE ³ et amélioration du courtage
Japon	N					F
Allemagne	N		F	F	F	
Italie	N					F
Royaume-Uni	M	M	M			
Canada	(F) ⁴				(M) ⁴	
Australie					F	M
Autriche		M				
Danemark					F	
Espagne			F			N
Finlande			F	F	M	M
Grèce			N			N
Mexique	F					
Norvège	N	M	M			N
Nouvelle-Zélande		M				
Pays-Bas					F	N
Portugal	N		N			
Suède			F	X	F	
Suisse	F				M	
Nouvelles évaluations						
Hongrie						
République tchèque	X					
	X					

X = nouvelle recommandation.

N = aucune mesure n'a été prise en réponse à la recommandation antérieure.

R = mesures prises en sens inverse de la recommandation antérieure.

F = certaines mesures ont été prises dans le sens de la recommandation antérieure, mais de nouvelles mesures s'imposent.

M = des mesures ont été prises, et il faut suivre l'évolution de la situation pour identifier les mesures supplémentaires éventuellement nécessaires.

1. PAMT = politique active du marché du travail.

2. CLD = chômeurs de longue durée.

3. SPE = service public de l'emploi.

4. Les recommandations entre parenthèses concernent les autorités provinciales ou cantonales.

Source : *Etudes économiques de l'OCDE*.

Annexe Tableau 8. Education et formation : recommandations du Comité EDR et mesures prises

A. Enseignement de base

	Améliorer la qualité ou l'alphabétisation	Allonger la durée	Renforcer les programmes de base	Accroître les financements dans les zones désavantagées
Etats-Unis			N	N
Japon			N	
Italie		F		
Canada	N		N	
Danemark	X			
Espagne	N			
Islande		F	N	
Mexique	M	M		M
Nouvelle-Zélande	N			
Portugal	F	N	N	
Suisse	M			
Turquie	N			

B. Deuxième cycle d'enseignement secondaire¹

	Réduire le taux d'abandon	Améliorer la qualité	Développer les conseils en gestion de carrière	Enseignement professionnel			
				Développer ou améliorer	Normaliser les diplômes	Renforcer les liens avec les entreprises	Améliorer l'intégration avec l'enseigne- ment universitaire
Etats-Unis					N		
Japon		N			N		
Allemagne				F		F	F
Italie	X			F			
Royaume-Uni	F	F		F			
Canada					F		
Australie				F			
Autriche				F		F	F
Danemark	M	M					
Espagne	N			F	X		
Finlande			M			F	
Grèce				F			M
Islande	F	F		N		N	
Mexique				M	F		
Norvège			M	M		M	
Nouvelle-Zélande	F	N		F	M	N	
Pays-Bas				M			N
Portugal			N	F	F		
Suède	M		X, F	X		X, F	
Suisse				F			
Nouvelles évaluations							
Hongrie	X	X		X ¹			X
République tchèque	X	X			X		

Annexe Tableau 8 (suite)

C. Enseignement tertiaire

	Accroître l'orientation vers les entreprises ou faciliter l'intégration	Réduire la durée	Développer les conseils en gestion de carrière	Elever les taux d'inscription	Améliorer la qualité, la diversité ou l'intégration	Accroître la part des coûts à la charge des utilisateurs
Allemagne	N	N ²				
Australie						M
Autriche	N	F				
Danemark		X				
Finlande				M		
Grèce		N				
Islande		M				N
Nouvelle-Zélande						N
Pays-Bas	N					N
Suède	F	X		M		
Suisse				N		
Nouvelles évaluations						
Hongrie				X	X	
République tchèque				X	X	

X = nouvelle recommandation.

N = aucune mesure n'a été prise en réponse à la recommandation antérieure.

R = mesures prises en sens inverse de la recommandation antérieure.

F = certaines mesures ont été prises dans le sens de la recommandation antérieure, mais de nouvelles mesures s'imposent.

M = des mesures ont été prises, et il faut suivre l'évolution de la situation pour identifier les mesures supplémentaires éventuellement nécessaires.

1. Les programmes professionnels devraient être organisés sous contrat.

2. Certains Länder ont fait des progrès dans ce domaine.

Source : *Etudes économiques de l'OCDE*.

Annexe Tableau 9: Concurrence et réglementations : recommandations du Comité EDR et mesures prises

	Renforcer la concurrence en général	Rendre plus rigoureuses la législation relative à la concurrence et son application	Assouplir les restrictions aux frontières	Libéraliser les horaires d'ouverture des magasins	Accroître la concurrence dans les services professionnels et l'artisanat	Accroître la concurrence pour les marchés publics de biens et de services	Réduire les interventions ou subventions sectorielles	Restructurer les EEE ¹ et les soumettre à une concurrence plus intense	Privatiser les EEE ¹
Japon	F	F							
Allemagne		F				R	R	F	F
Italie	N	N			M, X	M, X	F	F	F
Canada				N			X		
Australie		F ²	F						
Autriche		N	F		N	N		F	F
Danemark	F				N			F	
Espagne	F ³			R	M			F	F
Finlande			F		F		F	F	F
Grèce							N	N	F
Islande							F	F	F
Mexique	F						F	F	F
Norvège							N, F	F	N
Nouvelle-Zélande				M			N		
Pays-Bas	F	M						F	
Portugal	F, N ¹				F	F	F	F	M
Suède	F				N	X, N	X, N	N	N
Suisse	F	M		N	F		F	F	
Turquie		F					N	F	F
Nouvelles évaluations									
Hongrie									
République tchèque	X								

X = nouvelle recommandation.

N = aucune mesure n'a été prise en réponse à la recommandation antérieure.

R = mesures prises en sens inverse de la recommandation antérieure.

F = certaines mesures ont été prises dans le sens de la recommandation antérieure.

M = des mesures ont été prises, et il faut suivre l'évolution de la situation pour identifier les mesures supplémentaires éventuellement nécessaires.

1. EEE = Entreprises économiques d'Etat.

2. Intégrer les politiques et les pratiques des collectivités locales.

3. Déréglementer et soutenir le marché foncier, immobilier et locatif pour encourager la mobilité.

Source : *Etudes économiques de l'OCDE*.

Annexe Tableau 10. **Création, amélioration et diffusion de la technologie, création d'un climat favorable à l'entreprise : recommandations du Comité EDR et mesures prises**

	Favoriser la R&D et la diffusion de la technologie	Encourager le capital risque et un dynamisme accru des marchés financiers	Assouplir les charges fiscales et administratives des PME ¹ ; encourager la coopération interentreprises	Faciliter la création de nouvelles entreprises	Réformer le processus d'autorisation des projets d'implantation, décentraliser	Améliorer les infrastructures
Japon	N ²					
Allemagne		F	F	F	F	F
Italie						
Canada						
Australie						
Autriche	F	F	F	F	F	F
Espagne						
Finlande		F	F	F	F	F
Mexique		F	F	F	F	F
Norvège	N		F, N			
Nouvelle-Zélande						
Pays-Bas		F	F			
Portugal	F	F	F		N	F
Suède			M			
Suisse	F	F ³	F			

Nouvelles évaluations

Hongrie X

République tchèque

X = nouvelle recommandation.

N = aucune mesure n'a été prise en réponse à la recommandation antérieure.

R = mesures prises en sens inverse de la recommandation antérieure.

F = certaines mesures ont été prises dans le sens de la recommandation antérieure, mais de nouvelles mesures s'imposent.

M = des mesures ont été prises, et il faut suivre l'évolution de la situation pour identifier les mesures supplémentaires éventuellement nécessaires.

1. Petites et moyennes entreprises.

2. Améliorer la recherche fondamentale.

3. Aucune mesure n'a été prise concernant l'allègement de la charge fiscale ou administrative.

4. Remplacer l'imposition progressive des bénéfices par une taxe à taux uniforme, supprimer les taxes sur le capital des entreprises, et réduire le droit de timbre sur les émissions d'actions.

Source : *Etudes économiques de l'OCDE*.

**DOCUMENTS DU TRAVAIL
DU DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

195. *Trends in OECD Countries' International Competitiveness*
(avril 1998) Martine Durand, Christophe Madashi et Flavia Terribile
194. *The European Union's Trade Policies and their Economic Effects*
(avril 1998) Peter Hoeller, Nathalie Girouard et Alessandra Colecchia
193. *The Macroeconomic Implications of Ageing in a Global Context*
(mars 1998) Dave Turner, Claude Giorno, Alain De Serres, Ann Vourc'h et Pete Richardson
192. *Efficiency and Distribution in Computable Models of Carbon Emission Abatement*
(mars 1998) Joaquim Oliveira Martins et Peter Sturm
191. *Monetary Policy when Inflation is Low*
(mars 1998) Charles Pigott et Hans Christiansen
190. *Submission by the OECD to the G8 Growth, Employability and Inclusion Conference*
(mars 1998)
189. *Income Distribution and Poverty in Selected OECD Countries*
(mars 1998) Jean-Marc Burniaux, Thai-Thanh Dang, Douglas Fore, Michael Förster, Marco Mira d'Ercole et Howard Oxley
188. *Asset Prices and Monetary Policy*
(février 1998) Mike Kennedy, Angel Palerm, Charles Pigott et Flavia Terribile
187. *NAIRU: Incomes Policy and Inflation*
(janvier 1998) Silvia Fabiani, Alberto Locarno, Gian Paolo Oneto et Paolo Sestito
186. *OECD Submission to the Irish National Minimum Wage Commission*
(décembre 1997)
185. *OECD Submission to the UK Low Pay Commission*
(décembre 1997)
184. *Concept, Measurement and Policy Implications of the NAIRU - Perspective from Belgium*
(octobre 1997) Joost Verlinden
183. *Structural unemployment in Denmark*
(septembre 1997) Agnete Gersing
182. *The United Kingdom NAIRU: Concepts, Measurement and Policy Implications*
(septembre 1997) Chris Melliss et A.E. Webb
181. *Globalisation and Linkages: Macro-Structural Challenges and Opportunities*
(août 1997) Pete Richardson
180. *Regulation and Performance in the Distribution Sector*
(août 1997) Dirk Pilat

179. *Measurement of Non-tariff Barriers*
(juillet 1997) Alan Deardorff et Robert M. Stern
178. *The NAIRU-Concept: A Few Remarks*
(juillet 1997) Karl Pichelmann et Andreas Ulrich Schuh
177. *Structural Unemployment in Finland*
(juillet 1997) Pasi Holm et Elina Somervouri
176. *Taxation and Economic Performance*
(juin 1997) Willi Leibfritz, John Thornton et Alexandra Bibbee
175. *Long-Term Interest Rates in Globalised Markets*
(mai 1997) Hans Christiansen et Charles Pigott
174. *International Implications of European Economic and Monetary Union*
(mai 1997) Norbert Funke et Mike Kennedy
173. *The NAIRU in Japan: Measurement and its implications*
(mars 1997) Fumihira Nishizaki
172. *The Unemployment Problem - A Norwegian Perspective*
(février 1997) Steinar Holden
171. *The Reliability of Quarterly National Accounts in Seven Major Countries: A User's Perspective*
(février 1997) Robert York et Paul Atkinson
170. *Confidence Indicators and their Relationship to changes in Economic Activity*
(novembre 1996) Teresa Santero et Niels Westerlund.
169. *Labour Productivity Levels in OECD Countries. Estimates for Manufacturing and Selected Service Sectors*
(septembre 1996) Dirk Pilat
168. *Ageing Populations, Pension Systems and Government Budgets: Simulations for 20 OECD Countries*
(septembre 1996) Deborah Roseveare, Willi Leibfritz, Douglas Fore et Eckhard Wurzel
167. *Modelling the Supply Side of the Seven Major OECD Economies*
(septembre 1996) Dave Turner, Pete Richardson et Sylvie Rauffet
166. *Size Distribution of Output and Employment: A Data Set For Manufacturing Industries in Five OECD Countries, 1960s-1990*
(août 1996) Bart van Ark et Erik Monnikhof
165. *Trade and Competition: Frictions after the Uruguay Round*
(juillet 1996) Division des échanges internationales et de l'investissement
164. *Corporate Governance, Competition and Performance*
(juin 1996) Colin Mayer
163. *Fiscal Relations within the European Union*
(mai 1996) Peter Hoeller, Marie-Odile Louppe et Patrice Vergriete